MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mardi 5 décembre 2017, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M. Emmanuel Deonna, M^{mes} Annick Ecuyer et Maria Pérez.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M*^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, *M*^{me} Esther Alder, *MM. Sami Kanaan* et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 décembre et mercredi 6 décembre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

3662

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau a décidé d'appliquer strictement le règlement du Conseil municipal concernant le dépôt des urgences, afin de respecter leur ordre d'arrivée. Les urgences doivent être formellement déposées en main propre et comptabilisées seulement à partir de 17 h lors de la première séance, pendant les quinze premières minutes. Les urgences seront traitées dans l'ordre de leur arrivée. Les urgences déposées auparavant ou envoyées par messagerie électronique ne seront pas prises en compte. En revanche, le Service du Conseil municipal reçoit volontiers vos textes au format Word afin de les traiter le plus efficacement possible.

Par ailleurs, je vous rappelle que les urgences doivent être déposées signées et accompagnées d'une motion d'ordonnancement, elle aussi signée. Sur les nouveaux objets déposés, le nom des signataires doit être rappelé en toutes lettres à côté de chaque signature, à des fins d'identification. Je vous en remercie. (*Brouhaha. Cloche.*) Mesdames et Messieurs, je souhaite obtenir le silence et votre attention pour pouvoir continuer dans les communications. Ça vaut pour le trio féminin sur ma droite, qui ne m'entend pas, et pour ceux sur ma gauche.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a décidé à l'unanimité de renvoyer à la commission des travaux et des constructions les motions M-1148 et M-1170, qui concernent toutes deux la végétalisation de la place Sturm.

Je rappelle aux membres de la commission du règlement qu'ils se réunissent le mercredi 6 décembre à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret. (*Brouhaha. Cloche.*)

Motion: fitness des Vernets

Je ne sais pas si certains sont venus ici pour participer à la séance du Conseil municipal ou bien pour revoir leurs copains, mais je souhaiterais quand même avoir un peu de silence pour pouvoir continuer nos travaux! C'est impensable!...

Je vous annonce que la motion M-1117, dont le rapport est inscrit au point 120 de l'ordre du jour, est retirée par ses auteurs.

Le bureau a décidé de lier le traitement des points 11, 11 bis et 11 ter de notre ordre du jour, soit les rapports PR-1239 A, P-367 A et P-371 A/B, relatifs à la rénovation de l'école des Pâquis et à divers équipements et associations concernés par ces travaux, ainsi que les points 111, 112 et 113, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A, relatifs au menu des restaurants scolaires.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre vos affaires à la fin de cette séance; il ne faudra pas les laisser dans la salle, parce que des visites sont prévues demain. Nous ne souhaitons donc pas que vous laissiez des objets dans cette salle.

De plus, comme vous le savez, à 19 h nous aurons notre séance sur les douzièmes provisionnels. Il s'agira d'une nouvelle séance et vous voudrez bien aller signer les feuilles de présence à la salle des pas perdus.

4. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Sandra Golay, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore et Jean-Philippe Haas: «Fitness des Vernets, changement de pratique, pourquoi?» (M-1117 A)¹.

Rapport de M. Grégoire Carasso.

La motion a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des sports le 14 mars 2016. La commission s'est réunie le 10 novembre 2016 sous la présidence de M^{me} Christina Kitsos. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Cristina Iselin, que nous remercions pour la qualité de son travail. Le rapport a été réattribué le 17 octobre 2017 suite à un changement de commissaire.

^{1 «}Mémorial 173e année»: Développée, 5743.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le fitness du centre sportif des Vernets fonctionnait à la satisfaction de 300 à 400 personnes qui le fréquentaient, malgré le fait qu'il fallait parfois attendre une dizaine de minutes si la salle était à sa capacité maximum de 30 à 35 personnes;
- que les abonnements se terminaient n'importe quand dans le mois et qu'ils pouvaient être renouvelés par période de 30 jours, six mois ou une année;
- que les renouvellements étant faits à n'importe quelle date dans le mois, il n'y avait de ce fait aucune attente aux guichets;
- que depuis le 1^{er} novembre la direction du centre sportif a cessé d'émettre des abonnements pour permettre la mise en place, le 1^{er} décembre 2013, d'un changement de politique, et ce pour d'étranges raisons invoquées, et non prouvées, qui seraient la sécurité;
- que le résultat de cette décision de la direction du centre sportif des Vernets est que les clients qui avaient leur abonnement échu ne pouvaient plus accéder au fitness, et que le taux d'occupation a alors chuté dramatiquement, soit quelques personnes le matin, à la fin novembre, au lieu des 40 à 50 habituellement;
- que les clients entre 300 et 400 qui voulaient renouveler leur abonnement ont été invités à se présenter à l'ouverture des guichets, le dimanche matin 1^{er} décembre, à 9 h;
- que le 1^{er} décembre à 6 h du matin, les premiers clients attendaient déjà, alors que les guichets ouvrent à 9 h, et, à 10 h 50, les 50 abonnements étaient attribués:
- que de nombreuses personnes se sont entendu dire qu'il n'y avait plus d'abonnement disponible et qu'elles devaient revenir le 2 janvier 2014, qu'elles auraient peut-être plus de chance;
- que l'avenir du fitness n'est pas brillant, car cette opération d'attribution se répétera à chaque début de mois;
- que cette mesure est en parfaite contradiction avec les recommandations de la Ville de Genève «Seniors: garder la forme», car c'est cette même ville qui supprime un fitness à 300 personnes motivées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à revenir au système précédent en ce qui concerne l'attribution des abonnements des usagers du fitness des Vernets, ou à trouver une solution plus adaptée pour les 300 à 400 utilisateurs.

Séance du 10 novembre 2016

Audition de M. Jean-Philippe Haas, motionnaire

M. Haas relève que cette motion, malheureusement, est obsolète. Mais les problématiques qui ont eu lieu au fitness des Vernets doivent être connues. Il rappelle que le fitness a été fermé à une certaine période en raison de bagarres entre des jeunes d'ethnies différentes, à savoir des Albanais, des Arabes et des Noirs. La police a dû intervenir. Ensuite, il y a eu des modifications pour la location des abonnements. La motion M-1117 demande à revenir aux conditions préalables. A présent, un agent de sécurité s'occupe actuellement de la surveillance. L'ancienne clientèle, constituée essentiellement de personnes âgées, profite à nouveau du fitness. Actuellement, il y a des abonnements d'un mois, six mois et une année. Auparavant, il y avait entre 300 et 400 abonnements mensuels. Aujourd'hui, il y en a environ 250, mais ce n'est pas complet. La location s'effectue toujours les premiers jours du mois, mais avec l'ouverture supplémentaire d'une caisse. Il n'y a donc plus de temps d'attente. Afin d'avoir de plus amples informations par rapport à cette motion, M. Haas propose d'auditionner le département.

Une discussion s'installe au sein de la commission sur la teneur des propos de M. Haas relatifs aux origines et nationalités (discrimination, racisme?). La présidente condamne de tels propos.

Discussion et vote

Dans le souci d'avoir confirmation que le fonctionnement du fitness est satisfaisant, un commissaire propose de demander une note au département.

Par 8 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 UDC, 1 LR, 1 MCG), la proposition est acceptée à l'unanimité. La note est annexée au rapport.

La présidente soumet la motion M-1117 au vote.

Par 7 non (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 LR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), la motion est refusée.

Annexe: mentionnée

Motion: fitness des Vernets



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des sports du Conseil municipal

Genève, le 18 janvier 2017

Motion M-1117 : «Fitness des Vernets, changement de pratique, pourquoi?» - Point de situation

Madame la Présidente, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme demandé par l'intermédiaire de votre Présidente, je vous prie de trouver en annexe de la présente le point de situation concernant le Fitness du Centre sportif des Vernets.

Vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, en mes respectueux messages.

Sami Kanaan

Annexe : mentionnée



Point de situation à la Commission des sports du Conseil municipal - Fitness du Centre sportif des Vernets

M-1117: «Fitness des Vernets, changement de pratique, pourquoi?»

Département de la culture et du sport (DCS) Ville de Genève

Janvier 2017

Historique

Depuis janvier 2011, le Centre sportif des Vernets a ouvert au public, dans son espace piscine, un fitness pour les usager-e-s. Cet espace avait été fermé quelques mois plus tôt pour des problèmes de gestion et d'incivilités. Nous avons dû à plusieurs reprises adapter l'organisation avant de trouver le mode de fonctionnement actuel qui répond pleinement à nos attentes et à celles de nos usager-e-s

Exploitation actuelle

Le fitness est ouvert du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

Lundi:

12h00 - 18h00

Mardi:

09h00 - 17h00

Mercredi: 09h00 - 15h45

Jeudi:

09h00 - 17h00

Vendredi:

09h00 - 17h00

Samedi:

fermé

Dimanche: fermé

À partir de 17h00, ce fitness est mis à disposition des clubs évoluant au sein de la piscine des

Un gardien de bain est en permanence présent quand le fitness est ouvert au public. Il s'occupe aussi de l'entretien et du nettoyage des lieux. Il s'agit actuellement d'un poste d'auxiliaire.

Le fitness dispose de 35 postes de travail répartis en 15 machines pour le travail cardio et 20 machines de renforcement musculaire.

L'accès à ce fitness n'est autorisé qu'aux personnes détentrices d'un abonnement combiné piscinefitness. Ces abonnements ont une durée fixe de 3 mois et sont délivrés au nombre de 150 par période. Les ventes se font les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. Excepté la vente de juillet où 23 abonnements n'ont pas trouvé preneurs, tous les abonnements sont habituellement vendus en quelques jours.

La fréquentation moyenne est d'environ 125 personnes par jour avec un pic de fréquentation entre 12h00 et 14h00 avec environ 22 personnes présentes dans le fitness.

Nous ne rencontrons aucun problème particulier dans l'exploitation de ce lieu. Le retour des usager-e-s est excellent tant en terme de la qualité de l'installation que des relations entre usager-e-s.

Cet objet est retiré par ses auteurs.

Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions.

- P-378, «Les médecins genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo».

6. Questions orales.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. A partir du mois de juin, les travaux vont commencer à l'intérieur de cette salle, donc j'aurais voulu savoir où nous allons siéger. Deuxièmement, combien cela va-t-il coûter à la Ville de Genève? Surtout, avez-vous entamé des démarches auprès du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pour qu'on puisse revenir siéger après la fin des travaux?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que j'avais déjà donné des informations à ce sujet – si mes souvenirs sont exacts, Monsieur le président... S'il y en a qui suivent, qu'ils lèvent la main!

Enfin, je vous répète donc ce que j'avais expliqué. J'ai été mandaté par le bureau du Conseil municipal pour rechercher différentes salles et surtout pour prendre contact avec le responsable du Grand Conseil, le sautier, pour savoir quand les travaux allaient réellement commencer. Je confirme donc que les travaux dans cette salle commenceront en juin, l'avant-dernière séance, même, de juin 2018, c'est-à-dire dans six mois. La dernière séance que nous aurons ne se fera pas dans cette salle, mais dans une autre. Malheureusement nous ne serons pas dans la même salle que le Grand Conseil.

Par contre, on a trouvé une autre salle, enfin j'ai trouvé une autre salle qui avait déjà été examinée lors d'une précédente occasion où le Grand Conseil avait exprimé la volonté de rénover cette salle; c'est la salle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), au rez-de-chaussée, pour celles et ceux qui y sont allés. En plus il y a un bar, enfin il y a tout ce qu'il faut. (Remarque.) Pour celles et ceux qui s'intéressent au bar, il y a un bar! Il y a des salles d'accueil, il y a des fauteuils très intéressants, mais surtout il y a une salle qui permettra aussi d'accueillir le public, et il y a toutes les installations électroniques du plus haut niveau. Ensuite, si mes souvenirs sont exacts – depuis, j'ai retransmis le «bébé» à M. le président du Conseil municipal... -, j'ai lu comme vous que le Grand Conseil avait obtenu la gratuité de la salle. Quant à moi, j'ai négocié le prix et essayé de demander qu'ils fassent un geste, mais la salle est tellement sophistiquée que du personnel doit être à disposition. Il y a tout un matériel; c'est une salle extrêmement performante. J'ai obtenu un rabais de 10%, et puis un deuxième rabais de 10%; c'est parti de 190 000 francs, à peu près, et nous sommes arrivés, je le dis de tête, à 160 000 francs - Monsieur le président, Madame Cabussat, je crois que c'est ca – par année. Voilà; en principe, nous devons donc déménager.

Quant à l'avenir, tout est ouvert, Monsieur le conseiller municipal et Monsieur le député; j'espère que vous plaiderez pour notre retour ici. J'ai même offert, sans consulter mes collègues du Conseil administratif, de discuter de la question. Comme vous le savez, ce bâtiment appartenait historiquement à la Ville de Genève, et il a été remis gracieusement à l'Etat lors de la séparation des biens; c'est pour ça que nous siégeons ici gratuitement, j'ose le dire, mais comme il va y avoir des travaux conséquents dans cette salle et dans tout l'immeuble – je crois qu'il est question de 18 millions -, j'ai offert de discuter de la question de notre participation. Cela ne veut pas dire que nous arriverons à un accord, mais j'ai proposé de discuter de notre participation financière aux travaux. On a mis les compteurs à zéro: si le Grand Conseil fait un effort, et un effort considérable pour rénover ce matériel qui est désuet et les sièges qui sont encore plus désuets − j'ai siégé dix ans sur ces sièges-là en tant que député... −, je trouve qu'on doit aussi faire un effort. On l'envisagera dans le cadre des travaux, puisque ça doit durer deux ans et demi. Pendant deux ans et demi nous ne siégerons plus dans cette salle; ça veut dire que théoriquement nous ne siégerons plus dans cette salle avant la nouvelle législature.

Le président. Monsieur Pagani, vous affirmez avoir transmis cela au président du Conseil municipal; j'en suis bien aise et vous en remercie, mais je vous rappelle qu'il appartient au Conseil administratif de mettre cette somme au budget pour la prochaine année. Je passe la parole à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. Cela concerne le blocage, ou le blocus, du chantier de la Nouvelle Comédie. Je pense que ce qui s'est passé là est quelque chose d'assez relevant et d'important. Vous-même, dans votre communiqué de presse, vous dites clairement que les accusations du syndicat Unia sont fausses. Je pense que c'est important que vous ayez cette honnêteté intellectuelle, mais ce blocus qui a été imposé pendant une journée sur ce chantier est quand même fort de café. Quand on ferme un chantier sur une journée, on parle de dizaines de milliers de francs, voire peut-être des centaines de milliers, selon l'importance du chantier, et vous savez que c'est un chantier relativement important.

On voit très bien qu'Unia a accusé à tort une entreprise respectable sur la place genevoise, et je crois qu'il serait de bon ton que la collectivité, que vous, Monsieur le maire, puissiez engager des poursuites vis-à-vis d'Unia, parce qu'on ne peut pas fermer un chantier de cette façon-là, en diffamant une entreprise, en diffamant aussi la collectivité, et il n'est pas normal que ce soit la collectivité, le citoyen, qui paie pour les errances d'un syndicat. Je pense qu'on a bien compris que nous sommes pour une présence syndicale dans tous les domaines de la société; c'est une très bonne chose qu'ils portent la voix des travailleurs, mais quand ça devient de l'abus, il est temps d'agir, et j'espère que vous allez agir dans ce sens. Selon votre réponse, le Parti démocrate-chrétien mènera peut-être une action directe pour vous imposer de véritables sanctions vis-à-vis d'Unia. Je vous remercie.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M. Rémy Pagani, maire. Vous allez fermer mes bureaux? C'est ça, une véritable action? Non, je plaisante. (*Remarque*.) Attendez, je vais vous répondre. Tout d'abord, j'ai appris comme vous, ou plutôt j'ai été interpellé par la police à 8 h du matin, comme quoi les ouvriers ne pouvaient plus entrer sur le chantier. Vous savez que la police dans ces cas-là n'intervient pas, puisque c'est un conflit social. J'ai rapidement invité le patron, M. Maulini, qui a répondu à mon appel à 14 h.

Après avoir fait tous les calculs et toutes les recherches nécessaires, je lui ai demandé des explications et effectivement, contrairement aux allégations du

syndicat, dont je ne sais pas les sources, j'ai pu constater, comme vous avez justement remarqué, que le chiffre de 50% de travailleurs temporaires sur ce chantier, le jour même, le jour d'avant ou même un mois avant, ne correspondait pas à la réalité. Il y avait au maximum – je le dis de tête – 24 ou 25% de travailleurs qui étaient des travailleurs temporaires sur les trente-quatre, et encore; dans ces travailleurs temporaires c'était une entreprise qui faisait des travaux spéciaux pour des hauts plafonds.

Là-dessus, j'ai fait ce communiqué. Je vous rappelle qu'on est en droit privé, que je suis le maître d'ouvrage; j'ai constaté la fermeture. L'entreprise a un mandat d'effectuer les travaux, ils ont questionné et sont encore en train de questionner leurs avocats pour se retourner contre le syndicat le cas échéant. Moi, directement, je n'ai pas de relation contractuelle avec les employés et le syndicat. C'est dans les rapports de travail, et vous le savez très bien. Les syndicats ont des rapports contractuels, ils sont conventionnés selon la convention collective de travail (CCT). Cela dit, j'attends la position de l'entreprise Maulini et je proposerai à mes collègues, le cas échéant, d'intervenir effectivement, parce qu'ils ont causé un tort au maître d'ouvrage que je représente en votre nom, et la question se posera. Cela étant, ça va être très compliqué. Les uns disent oui, mais quand on a passé sur le chantier on était quatre, on a demandé nominalement aux travailleurs s'ils étaient temporaires, et puis les autres disent non, mais nous avons le décompte exact, et ce ne sont pas des travailleurs temporaires.

Le président. Monsieur Pagani, je vous demanderai de conclure.

M. Rémy Pagani, maire. Ce sera donc aussi à apprécier en proportionnalité après que le patron de l'entreprise se sera positionné. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci à vous. La parole est à M. Rossiaud.

M. Jean Rossiaud (Ve). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, j'ai une question pour M. Barazzone concernant le bruit d'un certain nombre de véhicules des pompiers, notamment parce qu'ils utilisent un klaxon nommé «horn» destiné à la navigation et aux camions de pompiers, et que les pompiers mettent en marche au moment où ils traversent certains carrefours, en plus de leurs sirènes; a priori, à part à New York peut-être, ce n'est pas nécessaire. Or le bruit de ces klaxons s'est révélé extrêmement élevé. Ça équivaut à 122 dB, ce qui est énorme pour une ville comme la nôtre, et c'est totalement inutile. Vous

êtes sûrement au courant parce que vous avez déjà reçu plusieurs courriers sur cette affaire. Avez-vous des informations à nous donner à ce propos ou reviendrez-vous avec une information écrite? Plusieurs personnes m'ont posé des questions à ce sujet.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. Je passe la parole à M. Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a de ça deux ans, en octobre 2015, nous avons voté la proposition PR-1114 qui concerne le quai des Bergues; il y avait deux volets, le démontage de l'encorbellement et le projet proprement dit, qui restait à faire à ce moment-là, quand nous avons voté ce budget. Nous avons donc voté 5 millions pour un projet que nous n'avons pas encore eu la chance de voir, alors je me demandais s'il ne serait pas de bon goût que vous veniez nous faire l'honneur de nous montrer ce joli projet. Accessoirement, j'ai déposé le 27 juin de cette année l'interpellation écrite IE-43 à propos du stationnement sur ce même quai des Bergues. Je n'ai toujours pas eu de réponse à ce propos, alors j'aimerais bien en avoir une. Merci beaucoup.

M. Rémy Pagani, maire. Merci pour vos deux questions; je vais tenter d'y répondre. Pour la plus simple, en ce qui concerne le stationnement devant l'Hôtel des Bergues, le projet prévoit de concéder huit places de dépose-minute devant l'Hôtel des Bergues, et de mettre définitivement un terme à ce parking privé qui existe encore aujourd'hui devant l'Hôtel des Bergues, et qui est un pur scandale. J'apprécierais d'avoir une photocopie de la question.

En ce qui concerne le projet, Mesdames et Messieurs, je redis ce que j'avais envie de faire, mais la vie est toujours plus compliquée qu'elle n'y paraît, rien ne se passe comme on l'avait prévu. En l'occurrence, comme vous l'avez dit, j'ai réussi à cisailler l'encorbellement en cinq ou six étapes depuis l'Hôtel des Bergues jusqu'au pont de l'Ile, et à rétablir l'ancien quai; c'est vraiment splendide, vous en conviendrez. Puis je pensais repartir dans le même élan dans l'autre sens, avec un projet que j'avais présenté aux commerçants et qui, dès le moment où on obtenait l'autorisation de construire, vous serait soumis comme information.

Telle était ma volonté, or je n'ai toujours pas l'autorisation, parce qu'un certain nombre de demandes ont été faites. D'ailleurs c'est public, puisqu'il y a eu un article de M. Marc Moulin de la *Tribune de Genève*, qui a fait état des difficultés que nous rencontrions avec la Commission des monuments, de la nature et des

sites (CMNS), mais nous sommes à bout touchant. Dès le moment où ce préavis sera positif, nous en arriverons au dépôt de l'autorisation de construire, parce qu'il va falloir la déposer; après il y a les délais qui courent, et ainsi de suite, donc avant avril rien ne se passera, malheureusement, sur le quai des Bergues; je le regrette. Je m'engage à venir à la commission des travaux et des constructions, si vous m'y invitez, pour présenter ce projet, comme d'ailleurs je le ferai à nouveau devant les commerçants, parce que ce projet a beaucoup bougé en fonction des demandes des uns et des autres.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire, M. Pagani. Vous venez d'y répondre en partie, parce qu'elle était liée aussi au parking sur le quai des Bergues. Ma question est la suivante: à l'avenue Louis-Aubert, il y a eu un grand chantier et les travaux sont maintenant terminés; il s'agit du bâtiment des étudiants. Or les zones bleues n'ont pas été remises en état et un député que je viens de rencontrer me demande quand on remettra toutes les zones de parcage en ordre.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Pagani répondra demain. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Delphine Wuest.

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les pistes cyclables. On tape souvent sur les cyclistes, or une bonne partie des cyclistes souhaitent avoir un comportement exemplaire, mais ils n'y sont pas forcément aidés. Par exemple, à la rue de la Confédération, à un moment donné il y a un panneau qui nous interdit d'aller plus loin; on doit rejoindre la rue de la Rôtisserie, mais en fait personne ne le sait. Si on pouvait avoir un marquage au sol, ça permettrait aussi aux piétons de savoir que des cyclistes vont remonter de ce coin-là pour rejoindre la rue de la Rôtisserie. Il me semble que ce marquage a été demandé il y a très longtemps. Pourquoi est-ce qu'il n'est toujours pas fait? Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Je vous remercie de votre proposition. Chaque fois que je vais à vélo dans les Rues-Basses, je fais le détour, parce que, effectivement, les Rues-Basses sont interdites aux vélos, ce que beaucoup de cyclistes ignorent, à dessein peut-être, mais en tout cas ils l'ignorent. Ils doivent passer du côté de la Rôtisserie. Je me fais fort, sur la base de cette interpellation, de réexaminer cette question, mais à mon avis ça doit être aussi une histoire de protection du patrimoine... Je me souviens d'un débat qui a eu lieu il y a une vingtaine d'années à

ce sujet-là. Je réactualiserai les informations. Je vous remercie de cette question et j'y répondrai non pas demain, mais peut-être à la rentrée.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à Rémy Pagani et concerne le plateau de Champel et les travaux de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) en général. Les travaux sont maintenant terminés en sous-sol, les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont finalement terminé leur partie, et les commerçants sont toujours dans l'attente qu'on ouvre à nouveau ce plateau ou qu'à défaut ils bénéficient du même régime que celui que les CFF leur accordaient, c'est-à-dire une compensation. De ma modeste position de conseiller municipal, il me semble qu'on a voté il y a bien longtemps les travaux d'aménagement en surface, mais apparemment on n'aurait toujours pas la demande d'autorisation en force pour les réaliser. Je m'inquiète de savoir que sur un chantier d'une telle ampleur, avec de tels montants en jeu, il n'y ait pas de planification dans l'ensemble de l'administration, une planification relativement simple, qui dise qu'au moment où les CFF terminent leur partie, la Ville est prête à commencer.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis allé proposer le projet aux habitants, il y a quatre ans, je crois, donc vous ne pouvez pas m'accuser de ne pas anticiper la situation; première chose. Deuxième chose, comme vous l'avez relevé, l'autorisation de construire n'est pas en force, et pourquoi n'est-elle pas en force? Parce qu'il y a des oppositions et, malheureusement, les commerçants en font les frais. Nous négocions pied à pied avec les habitants, qui veulent retrouver exactement le même nombre de places de parking alors que ce nombre a été réduit dans la loi et qu'il y a un aménagement qui doit être valorisé, notamment des places pour les transports publics; enfin, je n'ai pas besoin de vous faire le dessin de ce plateau de Champel, de cette émergence CEVA qui va accueillir nombre de personnes et qui facilitera la vie des habitants, qui pourront prendre le train et faire le tour de la ville en dix minutes en transports publics, plutôt que de prendre leur voiture et puis de faire vingt minutes pour traverser la ville. On en est là, Monsieur le conseiller municipal; ça fait deux ans que c'est bloqué. J'essaie vraiment pied à pied d'obtenir les autorisations, et pour l'instant il n'y a pas d'autorisation en force. Je le regrette et, comme vous, ie le déplore. Je ferai en sorte d'arriver à bout touchant et de pouvoir enfin ouvrir ce chantier. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, ma question s'adresse également à M. Pagani et concerne l'arrêt des Transports publics genevois (TPG) dit du Bois-Gentil à la route de Malagnou, qui va être supprimé.

J'aimerais vous interpeller en tant que représentant de la Ville de Genève au conseil d'administration des TPG pour savoir si cette affaire a déjà été évoquée au conseil d'administration. Le cas échéant, je lui demande de veiller à ne pas supprimer cet arrêt, qui est à quelques dizaines de mètres des écoles de Roches et des Contamines. Cela semble vraiment une erreur fondamentale de supprimer ces arrêts des TPG. Si on veut que les gens prennent les TPG, il faut qu'ils aient des arrêts à proximité des lieux et notamment des écoles. J'aimerais donc que le Conseil administratif intervienne auprès des TPG pour veiller à ce que cet arrêt ne soit pas supprimé.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis effectivement en votre nom et depuis pas mal d'années au conseil d'administration des TPG. Nous avons donné comme orientation stratégique d'augmenter la vitesse commerciale des TPG, qui sont, je vous le rappelle, quasiment un tortillard, puisqu'on est à 16 km/h voyageur, alors que d'autres cités comme Bâle sont à 22 ou 23 km/h voyageur. Les TPG prennent donc des mesures; je ne sais pas exactement ce qu'il en est de cette mesure-là. Je me renseignerai auprès des TPG, mais je pense que ça va dans la direction de faire en sorte que les arrêts soient moins nombreux, donc que la vitesse commerciale augmente. C'est vrai qu'on fait un pas en avant, et puis après on fait un pas en arrière; ça ne va pas le faire... Du point de vue stratégique, au conseil d'administration, nous estimons que les gens peuvent marcher 10 m de plus pour améliorer la vitesse commerciale, qu'ils retrouvent d'ailleurs comme confort supplémentaire, parce que ça va plus vite. Cela dit, je me renseignerai exactement sur la nécessité, ou pas, de la suppression de cet arrêt.

M^{me} Maria Casares (S). Je ne sais pas très bien à qui des conseillers administratifs adresser ma question, donc je l'adresse au fond à l'ensemble du Conseil administratif. Il y a des travaux actuellement dans le parc Beaulieu et depuis plusieurs semaines j'ai été interpellée par les voisins qui m'ont dit qu'il y a en permanence une dizaine de voitures qui sont parquées à l'intérieur du parc Beaulieu, et je voulais savoir quelles en étaient les raisons. Est-ce que c'est un nouveau parking de la Ville de Genève? J'aurais aimé avoir des explications là-dessus. Merci.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

Le président. Le magistrat vous répondra ultérieurement.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire, M. Pagani. A Champel, les commerçants subissent une baisse très importante de leur chiffre d'affaires à cause du chantier du CEVA. Les palissades éloignent des clients, cachent les vitrines, transforment les trottoirs en désert. Les CFF savent très bien que le chantier a porté un fort préjudice aux commerces avoisinants, et les indemnités ont été accordées au cas par cas. A la fin de l'année dernière, les CFF ont annoncé la fin des travaux du CEVA proprement dits, et ils ont donc cessé de verser des indemnités. La Ville de Genève poursuit le chantier pour les aménagements extérieurs. Une centaines de chênes vont être plantés à Champel. La Ville a considéré qu'en retrait de quelques mètres de la palissade, la situation s'améliorerait un peu pour les commerçants, mais en réalité les affaires de certains d'entre eux vont toujours mal. Certains perdent jusqu'à 1000 francs par jour. Certains n'ont d'ailleurs pas demandé d'indemnités, les avocats sont chers, mais ils sont toujours frappés actuellement par cette baisse des ventes. Le petit commerce, c'est le commerce de proximité, vital pour les habitants qui vivent et consomment à Genève. Dans le quartier de Champel, la situation s'aggrave particulièrement. Que compte faire le Conseil administratif à ce sujet?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, je viens de répondre à M. Genecand sur cette question, et je le redis, je suis comme vous navré, mais vraiment sincèrement navré de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Le chantier n'est pas ouvert; je ne peux pas l'ouvrir sans avoir une autorisation de construire. Je n'ai pas d'autorisation de construire, parce qu'il y a des oppositions d'habitants qui réclament plus de places de parking. J'ai passé des compromis avec ces habitants mais il semble que ce ne soit pas suffisant. Tant que le chantier n'est pas ouvert la responsabilité de la Ville n'est pas engagée. Je vous renvoie au jugement du Tribunal administratif fédéral, qui déclare que tant que le chantier n'est pas ouvert les engagements de la Ville de Genève ne sont pas valables. On est un peu pat dans cette affaire, comme on dit aux échecs, et je le regrette sincèrement. Il faut que ce chantier avance, parce qu'on va arriver à l'inauguration du Léman Express, et puis il n'y aura rien à Champel, on sera dans un chantier. C'est extrêmement grave et péjorant pour l'image même du quartier de Champel, des habitants et de la Ville de Genève.

M^{me} **Brigitte Studer** (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder et/ou à M. Barazzone. Parmi les mesures prises par le département, des caméras de vidéosurveillance seront installées dans le préau de l'école de Pâquis-Centre. Je souhaiterais connaître le cadre légal pour cette mesure. Comment ce mandat estil défini? Quels seront le mandat de la police municipale et le mandat de la police cantonale? Quelle est l'intervention du Service des écoles et institutions pour

l'enfance et du Département de l'instruction publique? Comment seront gérées les vidéos? Qui les visionnera? Est-ce que ce sont les mêmes personnes qui interviennent déjà pour les autres rues du quartier? Quel est le mandat précis qui a été donné, et à qui?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je ne vous réponds que partiellement, parce que c'est un dossier qui est géré principalement par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, puisque ça concerne directement les enfants. Ce que je peux vous dire, s'agissant du cadre légal, c'est que la jurisprudence du Tribunal fédéral ainsi que la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) prévoient un certain nombre de restrictions, notamment s'agissant d'enfants. Nous n'aurons pas le droit de filmer des enfants, ou, le cas échéant, il faudra que les images soient floutées.

Il y a donc plusieurs moyens techniques à disposition, potentiellement. Vous pouvez avoir une vidéoprotection qui filme uniquement et qui enregistre les images, mais ce n'est finalement pas très utile. L'idée c'est d'avoir en direct les informations qui puissent être analysées, d'avoir ces caméras de vidéoprotection, et je parle sous le contrôle de ma collègue, qui puissent surveiller ce qui se passe en dehors des heures de cours, la nuit. La journée, les enfants ne seront pas filmés; il n'y aura pas de données et d'images conservées s'agissant des enfants.

Le plus logique serait que cette caméra soit reliée au système cantonal. La Ville peut évidemment fixer un certain nombre de conditions que nous devons discuter avec le Canton, mais de toute façon la jurisprudence du Tribunal fédéral ainsi que les lois cantonales et fédérales, notamment en matière de protection des données et de protection de la personnalité, puisque l'image est aussi une donnée personnelle et sensible, s'imposeront également aux autorités cantonales, ce qui est déjà le cas pour la vidéoprotection aux Pâquis.

M. Stéphane Guex (HP). C'est une question qui s'adresse particulièrement à M. Sami Kanaan. J'enjoins également aux représentants de la Fondation d'art dramatique (FAD) d'écouter ma question. J'ai remarqué à plusieurs reprises dans la programmation du Poche cette année qu'il y avait différents spectacles qui duraient plusieurs mois. Dans la saison actuelle, du 27 novembre au 28 janvier se tiennent trois spectacles au Théâtre de Poche. Il se trouve que dans ces trois spectacles il y a exactement la même distribution. Si je me réjouis que des comédiens aient deux mois de travail et x semaines de répétition, je ne sais pas exactement quand, je m'interroge sur le fait qu'on paie des acteurs pour faire trois spectacles pour le prix d'un. Je me demande s'il n'y a pas un problème là-derrière et si, au

niveau de la FAD et au niveau du Service culturel, on a vraiment toutes les informations à ce niveau-là. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il ne m'appartient pas de commenter des choix artistiques, évidemment. Il est vrai que M. Bertholet a une démarche intéressante; il s'approche d'une logique de répertoire, puisque des spectacles réapparaissent dans la saison, dans une logique de groupe, plutôt que de multiplier les spectacles. Moi, je trouve ça plutôt pertinent, parce qu'effectivement ça donne plus longtemps du travail aux comédiennes et aux comédiens concernés.

A titre personnel, je serais même partisan que, globalement, on fasse plus longtemps jouer les pièces produites à Genève – évidemment, il faut qu'elles trouvent leur public; c'est un autre enjeu – plutôt que de faire multiplier les projets qui demandent un effort de répétition, de genèse de décors pour, finalement, quelques jours, une semaine, dix jours de spectacle. C'est pour aussi ça qu'on commence maintenant à accepter de financer des reprises, parce que quelque part pour les comédiennes et comédiens concernés ça prolonge quelquefois le travail.

On peut dire qu'il y aura moins de spectacles et moins de comédiens qui auront du travail; à titre personnel, je préfère mieux financer des projets et des comédiens que de saupoudrer largement. Maintenant, sur les conditions exactes, je vais vérifier, mais normalement le Service culturel et la FAD, qui chapeaute effectivement la Comédie et le Poche, sont très attentifs au respect des conditions de travail.

M. Pierre Gauthier (HP). Ma question s'adresse également à M. Sami Kanaan et concerne le Musée d'art et d'histoire (MAH). Les employés du MAH ont reçu de la part du directeur une annonce de changement d'horaire de travail et d'ouverture. L'information leur est parvenue le 29 novembre et le nouvel horaire est valable à partir du 3 janvier, si j'ai bien compris. Avant, le MAH était ouvert de 11 h à 18 h, du mardi au dimanche; avec ce nouvel horaire, il sera ouvert de 10 h à 17 h du mardi au vendredi et de 11 h à 18 h le samedi et le dimanche. Les employés aujourd'hui doivent venir au travail entre 9 h 10 et 9 h 25 le matin et partent entre 18 h 10 et 18 h 40 exactement.

Quel sera l'horaire applicable aux employés, puisqu'ils n'ont pas reçu d'information par rapport à leur nouvel horaire, et comment ces employés, notamment ceux chargés de famille, devront-ils ou pourront-ils s'organiser dans un si court laps de temps, sachant que l'information leur est parvenue fin novembre, et qu'ils n'ont qu'un mois pour changer leurs disponibilités?

Le président. Le magistrat vous répondra ultérieurement.

M^{me} **Fabienne Beaud** (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne la plaine de Plainpalais. J'aimerais savoir à quel moment les maraîchers regagneront leurs places, côté avenue Henri-Dunant.

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de cette question. Normalement, les travaux devaient finir à fin janvier; je parle de la place du marché historique, là où était le marché précédemment. Or les travaux ont pris de l'avance, et aujourd'hui – enfin, quand je dis aujourd'hui, c'est une question de jours, voire d'une semaine – on pourrait rouvrir, mais on n'a pas encore tous les branchements électriques, puisque tout était programmé pour venir à la mi-janvier afin de finir l'organisation de cet espace.

C'est un très bel espace, et j'ai peur que nos concitoyennes et concitoyens se plaignent qu'il y ait des empêchements à s'y promener. J'ai donc décidé d'ouvrir cet espace public dès le moment où les bancs seront posés. Si les marchands demandent à revenir dans leur espace traditionnel, je vais essayer de mettre en place un système électrique provisoire qui leur permette de quand même servir la clientèle dans de bonnes conditions, avec des câbles – ma foi, ce sera très provisoire –, jusqu'à ce que nous puissions mettre vraiment en fonction ce qui était prévu, je le rappelle, autour du 15, 20 janvier, mettre en fonction les bornes et remettre à disposition complètement cet espace public. Voilà ce que j'ai décidé, et je suis très heureux de vous en informer.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question s'adresse évidemment à la vedette de ce soir, M. Pagani. Est-ce que vous avez pris conscience qu'on est victimes d'une pandémie en ville de Genève? Il y a une irruption de potelets verts à tous les coins de rue, ce qui fait que les automobilistes ne peuvent même pas s'arrêter une minute pour décharger ou vite courir chercher le linge à la blanchisserie; les handicapés ne peuvent pas s'arrêter près des commerces; les petits commerces ont une chute de clientèle parce que évidemment la voiture est encore reine en ville de Genève et que les gens vont faire les courses avec, etc. Je ne parle pas des professionnels qui se cassent la tête lorsqu'ils doivent intervenir en urgence pour des travaux. Ces petits piquets verts soi-disant sympathiques et anodins sont beaucoup trop bas pour les gens qui ont un gros véhicule, genre SUV, 4×4 et compagnie – ce n'est pas mon cas. Quand ils font la manœuvre, ils ne les voient pas et emboutissent la voiture. Voilà, Monsieur le maire, comme on est face à une épidémie, je voulais savoir si vous avez un vaccin.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, je pense que vous n'avez pas remarqué la diminution des potelets ces dix dernières années. Quand je suis arrivé (hurlement), oui, oui, effectivement quand je suis arrivé il était question d'en commander cinq mille, et j'ai donc réduit de manière drastique la mise en place de ces potelets au profit d'épingles à vélos, de places de scooters et d'avancements de trottoirs. J'ai le regret de vous dire que vous n'avez pas bien regardé, sauf à considérer qu'aujourd'hui vous avez été rendu attentif par un concitoyen ou une concitoyenne; c'est votre rôle, d'ailleurs.

Je vous prie de m'envoyer une photo pour voir où le problème se pose, mais de manière générale je peux vous confirmer que nous avons diminué de manière drastique l'implantation de ces poteaux. Cela se voit, puisque avant il n'y avait pas d'épingles à vélos, de places de scooters ni d'avancées de trottoirs à l'emplacement de ces potelets, qui nous coûtent au demeurant très cher. Nous avons fait des efforts considérables depuis dix ans dans ce sens. Si vous allez dans d'autres villes, à Paris ou à Bordeaux, alors effectivement il y a une nuée de poteaux, et je trouve cela assez désagréable, comme vous (remarque), et je suis d'accord que la circulation dans une ville ne se mène pas avec des potelets. (Remarque.)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder; il s'agit du préau de l'école de Chandieu. Entre hier et aujourd'hui, trois personnes m'ont demandé ce qu'il en était des installations pour les tout-petits. Apparemment il y a un tube de métal qui est très chaud en été et très froid en hiver. Pour les plus grands, ils sont en fait coincés dans une espèce de descente; il y a un petit terrain de foot, mais les enfants ne peuvent pas faire grand-chose pendant la période des récréations. En plus, il y a des gravats sur l'aire de jeu, ce qui n'est pas très agréable pour les enfants. Des parents m'ont donc demandé si vous planifiez d'améliorer la situation des petits, des moyens et puis, tout court, de tout le monde. Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, c'est moi qui suis responsable de l'aménagement des nouveaux espaces publics, tels ceux de l'école de Chandieu. Il y a un préau sur le toit et un autre devant l'école, constituant une extension de celle-ci. C'est moi qui aménage cet espace public et c'est ma collègue Esther Alder qui, en l'occurrence, entretient ces jeux et les renouvelle, le cas échéant. Je vous réponds donc en tant que responsable de cet aménagement.

Je passe souvent dans ce lieu, et c'est la première fois que j'entends une critique par rapport à l'aménagement de cet espace, qui est au demeurant extrêmement utilisé et qui a été quasiment pris d'assaut. Tous les jours, il y a des enfants qui jouent dans ce lieu. Je prends acte de cette situation, et je vais voir ce qu'on

va pouvoir faire, mais c'est du stabilisé qui a été validé par les personnes à mobilité réduite; enfin, il y en a partout dans la ville, de ce genre d'aménagements, et je m'étonne que certains les trouvent difficiles pour les petits enfants. Toujours est-il que je prends acte de cette récrimination, et je vais voir ce qu'on peut faire pour remédier à cette situation.

M^{me} Patricia Richard (LR). M. Pagani a en partie répondu à ma question concernant la plaine de Plainpalais. Vous avez dit qu'il manquait l'électricité. J'ai entendu dire que les bornes étaient arrivées mais en effet complètement vides; on a déjà fait une visite des lieux. Lorsque vous nous avez demandé, les associations de marchands, de venir vous voir à notre ancienne salle de commission, au 4 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, vous nous avez dit que vos services feraient tout pour que, fin novembre déjà, si le temps s'y prêtait, on puisse se mettre en route. A quelle date pensez-vous que vous pourriez rouvrir avec l'entier de ce qui a été voté, les nouvelles bornes électriques incluses?

M. Rémy Pagani, maire. La fin des travaux et la mise en service opérationnelle des bornes électriques étaient prévues pour fin janvier; c'est marqué sur le
panneau des travaux. Nous avions programmé les commandes de l'intérieur de
ces bornes électriques pour la mi-janvier. Les travaux ont pris de l'avance. Je vais
libérer l'esplanade et je mettrai à disposition des compteurs et des lignes provisoires, si vous décidez, avec les associations, de revenir de l'autre côté, mais
j'ai cru comprendre que vous étiez très satisfaits. Enfin, vous déciderez; toujours
est-il que dès le moment où j'aurai le feu vert des associations de marchands et
d'antiquaires, je mettrai à disposition une installation provisoire pour faire le joint
avec l'intérieur de ces bornes définitives que nous avons commandées, pour fin
janvier. Voilà; j'espère que j'ai été clair. Je vous remercie de votre attention.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne l'augmentation du tarif du parking des Vernets. Monsieur Kanaan, vous nous avez expliqué la semaine dernière en commission des sports que vous alliez faire une modulation des prix pour les employés de la Ville qui habitent loin et qui sont obligés de venir en voiture. Or, l'augmentation touche également les usagers du parking, notamment les clubs, et ceux-ci manifestement n'ont aucune possibilité d'avoir un rabais, quand bien même certains de leurs membres viennent de très loin ou n'ont simplement pas la possibilité de venir en transports publics. Ma question est donc la suivante: pourquoi les usagers du parking qui ne peuvent pas faire autrement que d'utiliser la voiture pour venir aux Vernets n'ont-ils pas droit au même rabais que la fonction publique?

Le président. Le magistrat vous répondra ultérieurement.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Dans la suite des affaires Weinstein, Ramadan ou Buttet, la parole des femmes se libère, et on prend pleinement conscience de l'ampleur du phénomène de harcèlement sexuel, pas seulement dans la rue, bien évidemment, mais dans tous les milieux, toutes les classes sociales. Quels sont les moyens dont la Ville de Genève dispose en tant qu'employeur exemplaire pour recueillir la parole des employés qui en seraient victimes, afin de prévenir et sanctionner ces comportements, et parallèlement, bien entendu, pour former tous les employés et toutes les employées à cet enjeu important dans une collectivité publique?

Le président. Merci. Le maire vous répond.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez nous sommes employeurs et nous sommes obligés de respecter le Code des obligations, lequel oblige les employeurs de toute la Suisse à protéger leur personnel. Dans ce cadre, la Direction des ressources humaines (DRH) a une cellule nommée Santé et sécurité. Croyez bien que ça fonctionne; toutes les personnes qui viendraient à subir du harcèlement, du mobbing peuvent aller de manière tout à fait confidentielle dénoncer des situations qui sont – je le dis très clairement – anormales dans toute administration, qu'elle soit municipale ou cantonale, et dans tous les rapports de travail, privés comme publics.

M. Pierre de Boccard (LR). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone, au sujet du flicage à la rue Henri-Blanvalet. On peut remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de rues à Genève avec des bars. Il y a en tout cas la rue de l'Ecole-de-Médecine et la rue Henri-Blanvalet; on a deux rues, c'est vrai, qui sont bruyantes, mais on a remarqué ces derniers temps que la police municipale était très présente, qu'elle envoyait à la pelle des amendes de 1000 à 3000 francs aux propriétaires de bars, et qu'au fond il n'y a eu aucun travail en amont, aucune réelle discussion entre les propriétaires de bars et la police municipale. Alors, moi, j'aimerais bien savoir ce qu'il en est du côté de Guillaume Barazzone. Estce qu'il y a une directive à la police municipale pour aller fliquer ces bars et les faire fermer, à la fin? J'en resterai là.

Le président. Merci. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse elle aussi au maire en exercice, M. Rémy Pagani. Elle porte sur un lieu bien connu et apprécié des Genevois, à deux pas d'ici, tout à fait emblématique, qu'est le bastion de Saint-Antoine. En février de cette année, vous nous annonciez, et la presse s'en faisait l'écho, les résultats d'un concours qui avait été lancé de façon à aménager, ou à réaménager, pourrait-on dire, cette zone qui est en friche depuis plusieurs années. Ce n'est pas la première fois que je soulève cette question, en mesurant, et vous allez me le dire, la richesse du patrimoine archéologique qui est investiguée.

J'observe pour le surplus, et après y être allé faire des pointages très réguliers, que l'activité sur ce lieu est quasi nulle, pour ne pas dire inexistante. A la lumière d'autres chantiers pour lesquels il a été dénoncé une certaine impuissance, voire une incurie, je souhaiterais, et les habitants avec moi, puisque nous avons été nombreux à être interpellés, savoir ce que sont effectivement les démarches entreprises, si elles doivent l'être en lien avec le futur MAH, quels sont les délais, et quand on va enfin pouvoir récupérer ce lieu, bastion et place forte de Genève, dont les habitants regrettent qu'il n'évolue pas conformément à l'agenda prévu.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas besoin de répéter que nous avons découvert quelque chose d'extraordinaire sur le mottet de Saint-Laurent, une église funéraire, une richesse du même niveau que ce que nous possédons sous la cathédrale Saint-Pierre; j'invite d'ailleurs les gens qui nous écoutent à aller visiter ce resurgissement du passé. Nous avons fait un concours, qui a été remporté et validé par toutes les instances, et nous sommes dans la phase de dépôt d'autorisation de construire. Vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais nous avions l'intention de réaliser un autre projet, qui avait déjà suscité passablement de récriminations et de discussions au sein de la CMNS. Celle-ci est particulièrement attentive en ce qui concerne l'aménagement de ce bastion de Saint-Antoine. Nous sommes en train de négocier le projet pied à pied, et j'ai appris dernièrement que nous étions tombés d'accord avec la CMNS. Cette autorisation étant publiée, parce qu'il faut une publication de cette autorisation, je me fais fort de déposer auprès de votre Conseil municipal une proposition de construction qui adviendra, je pense, au début de l'année prochaine. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. De graves inondations sont survenues dans le Grand Théâtre au mois de juin, que le Conseil administratif nous a cachées, puisqu'on nous a dit qu'il n'y avait absolument rien. Le Conseil municipal, qui a appris cela incidemment, a invité le Conseil administratif à prendre des mesures rapides, notamment au vu des nombreuses actions en dommages et intérêts qui vont pleuvoir sur la Ville de Genève.

Il conviendrait de mener une expertise provisionnelle, qui permette de déterminer immédiatement quelles sont les causes et les responsabilités et éventuellement les dommages qui seront causés au Grand Théâtre. Une expertise provisionnelle, comme son nom l'indique, doit être faite en urgence, c'est la procédure qui le dit; Monsieur Pagani, vous nous avez répondu à plusieurs reprises que vous aviez de nombreux juristes dans votre service, alors j'aimerais savoir aujourd'hui, puisque ça fait déjà bientôt trois semaines que cette motion a été votée par le Conseil municipal, quelles sont les mesures que vous avez prises, si vous avez mandaté des avocats et, si oui, lesquels. Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous imaginez bien que de trouver un expert pour déterminer les responsabilités des uns et des autres va être extrêmement difficile; certains sont compétents en tant que géologues, architectes ou géophysiciens... C'est compliqué. Cela étant, j'ai défini un mandat que je soumettrai mercredi prochain à mes collègues. J'ai trouvé un expert extérieur pour expertiser ce chantier, qui vient de La Chaux-de-Fonds et qui est extrêmement compétent. C'est un expert éminent reconnu dans toute la Suisse.

Je conteste avoir caché quoi que ce soit à ce Conseil municipal; j'en fournirai la preuve le cas échéant devant la commission des finances s'il y a lieu de le faire. Nous sommes en passe de monter un historique. Je conteste aussi que ces éléments soient de la responsabilité des uns et des autres. Ils sont le fruit d'un effet naturel, c'est-à-dire une remontée de la nappe phréatique à laquelle personne, aucun professionnel de la branche, n'échappe quand il construit ou rénove des immeubles dans tout Genève.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif et à M. le maire. Elle a trait à la réponse que, Monsieur le maire, vous venez de faire à la première question orale concernant l'intervention d'un syndicat sur le chantier de la Nouvelle Comédie. Si j'ai bien compris vous avez laissé entendre, il y a quelques instants, que le Conseil administratif se réservait le droit d'entamer des procédures contre ce syndicat s'il le jugeait nécessaire ou s'il jugeait que cette intervention n'était pas adéquate, alors que ce syndicat n'a toujours pas été entendu, que je sache, et que les derniers pointages effectués aujourd'hui même indiquent des taux de travailleurs temporaires bien supérieurs aux 20% et dans la catégorie qui est bien spécifiée dans les accords qui avaient été négociés à un moment donné dans le canton. Ma question est donc la suivante, Monsieur le maire: est-ce que le Conseil administratif et vous-même, aujourd'hui, vous déclarez contre le droit de grève et contre le droit d'intervention des associations

syndicales sur les chantiers et les chantiers publics? Si c'est le cas, Lénine doit se retourner dans sa tombe...

M. Rémy Pagani, maire. La ficelle est un peu grosse, Monsieur le conseiller municipal... (*Remarque*.) Non, non, non, vous venez de citer des taux «supérieurs à 20%»! Je vous renvoie au communiqué de presse d'Unia – il figure encore sur le site, j'espère –, ce chantier a été fermé parce qu'il y avait plus de 50% de travailleurs temporaires, et vous venez de dire qu'il y en avait plus de 20%. Je prends acte du fait que vous venez de dire qu'il y en a plus de 20%; je n'ai jamais contesté qu'il y en ait plus de 20%, il y en a au maximum entre 20 et 29%, mais il n'y en a pas 50%. (*Remarques*.) Attendez! Il y a une question d'honnêteté intellectuelle dans cette affaire.

Le syndicat a fermé ce chantier parce qu'il a constaté – mais je ne remets pas en cause son constat – qu'il y avait 50% de travailleurs temporaires. J'ai demandé qu'on me fournisse des listes, et j'ai constaté qu'il y en avait 29% au maximum durant tout le mois. Bon, maintenant, je constate que le syndicat revient sur des positions un peu plus, disons, «réalistes», entre guillemets.

Cela étant, Monsieur le conseiller municipal, je suis très à l'aise pour vous répondre, parce que j'ai mis en œuvre immédiatement la motion que vous avez votée. En effet, je trouve qu'il y a un vrai problème de travailleurs temporaires à Genève, or cela ne se passe pas sur les grands chantiers, mais sur les petits, qui sont moins visibles. Je comprends qu'on mette le focus sur des grands chantiers et qu'on stigmatise les collectivités publiques, mais en l'occurrence, là, c'était un peu à côté de la cible. Toujours est-il que dorénavant la Ville de Genève mettra dans ses appels d'offres 10% de travailleurs temporaires maximum, comme d'ailleurs ce Conseil municipal l'a voté. Voilà la réalité. Cela étant, j'attends de voir la position du patron, M. Maulini, parce qu'il m'a fait état, je peux le dire publiquement, qu'il se posait la question de savoir s'il allait déposer plainte contre le syndicat. J'attends sa prise de position; ce sont quand même les patrons qui sont en face des syndicats, ce n'est pas le propriétaire qui met en œuvre...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le magistrat.

M. Rémy Pagani, maire. J'attends donc cette décision de l'entreprise Maulini, et nous nous pencherons sur cette question. Je demanderai au Service juridique si nous avons la compétence de nous retourner contre l'action syndicale. Cela étant, je défends bec et ongles, comme vous, le droit de grève et le droit des syndicats de stigmatiser cette situation qui règne aujourd'hui dans notre ville et qui

est grave et déplorable. On a des chantiers qui effectivement font travailler 50% de leur personnel en temporaire pour ne pas payer les indemnités qu'ont mis des années à obtenir...

Le président. Vous avez dépassé votre temps de réponse.

M. Rémy Pagani, maire. Je finis, Monsieur le président – ... qu'ont mis des années à obtenir nos prédécesseurs, les ouvriers, qui ont travaillé dans des chantiers et qui n'avaient pas d'indemnités d'intempéries ni d'autres indemnités, nécessaires pour ces travailleurs-là.

M^{me} Helena Rigotti (LR). Monsieur Pagani, je reviens au plateau de Champel et sur la réponse que vous avez donnée à deux de mes préopinants concernant le fait qu'il n'y a pas d'autorisation actuellement en force du fait des oppositions d'habitants qui aimeraient des places de parking. Ma question est la suivante: pourquoi ne pas mettre ces places de parking et ainsi respecter la loi? J'aurais aimé aussi un rapport sur le déroulement de ces dernières quatre années sur des autorisations qui n'ont pas encore été déposées, ou qui l'ont été. Vous pouvez me faire cette réponse par écrit. Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, je vous réponds immédiatement. Il y a des chantiers qui sont extrêmement difficiles à gérer, parce que la CMNS, les voisins, les automobilistes, le TCS font valoir leurs intérêts, qui sont légitimes et qu'il faut concilier. C'est un métier très difficile, enfin si on peut appeler ça un métier, que j'exerce, pour essayer d'arbitrer entre tous ces intérêts. Cela étant, Madame la conseillère municipale, la loi est parfaitement respectée, simplement les habitants veulent plus de places de parking, c'est autre chose.

Or l'émergence CEVA est une infrastructure de transports publics à leur disposition, qui devrait en théorie faciliter leurs mouvements. Donc il y a un problème. Je vous parle juste de la descente. Il était question, et légalement nous en avions la possibilité, de descendre à l'hôpital par le chemin ou la rue Michel-Servet, c'était un sens unique, mais les habitants ont dit «non, non, non, nous on s'opposera, on va le faire dans les deux sens». Nous sommes en train de discuter pied à pied de toutes ces conditions, et je le regrette comme vous; toujours est-il que je ne peux pas faire autrement que d'arbitrer ces demandes, qui paraissent parfois illégitimes, parfois légitimes, sinon je m'expose à des procédures à n'en plus finir devant les tribunaux, qui aboutissent de temps en temps devant le Tribunal fédéral – alors, là,

ce n'est pas une année après la fermeture des chantiers, c'est dix ans après qu'on peut commencer les travaux.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Vous avez déjà été interpellé ce soir au sujet du blocage du chantier de la Comédie par le syndicat Unia. Ma question est peut-être un peu plus ciblée, dans la mesure où Unia est entré sans droit sur une propriété qui appartient à la Ville de Genève – à moins qu'entre-temps vous ayez cédé ce terrain sans en parler au Conseil municipal, ce terrain appartient encore à la Ville de Genève, donc vous êtes maître d'ouvrage –, Unia a pénétré sans droit sur ce chantier, a soudé une barre de fer au portique du chantier, donc ces photos apparaissaient dans la *Tribune de Genève*, tout un chacun a pu en prendre connaissance: est-ce que, Monsieur le magistrat, vous allez faire quelque chose de concret pour empêcher les syndicats de rentrer impunément sur des chantiers privés et les empêcher de bloquer des chantiers sans avoir aucune connaissance de ce qui se passe à l'intérieur? Je vous remercie, Monsieur le magistrat.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, alors là, je suis stupéfait de voir des personnes du Parti démocrate-chrétien, qui défendent le partenariat social, vouloir interdire aux syndicats d'intervenir sur un chantier... Mesdames et Messieurs, j'ai milité dans une organisation syndicale, qui s'appelait le Syndicat chrétien, lequel défendait la possibilité pour les syndicalistes, les délégués du personnel, de pénétrer dans les chantiers et d'aller discuter avec les ouvriers. Il y a même une bulle du pape (remarques) Jean XXIII qui autorise et qui soutient ces démarches pour le partenariat social. Je suis donc stupéfait de voir un parti qui se réclame du pape demander d'interdire aux syndicats (remarques et applaudissements; cloche) de venir sur les chantiers.

Cela étant, je me renseignerai, Madame la conseillère municipale, sur nos possibilités, mais je vous signale qu'à 11 h ils étaient partis et qu'à 11 h 30 j'ai fait desceller les portes. Voilà. (*Remarques.*) On en reste là; je me renseignerai et j'attends la détermination des patrons à ce sujet pour poser la question à mes collègues.

M^{me} **Michèle Roullet** (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, s'il vous plaît, nous venons d'avoir une question qui vous a été posée par M^{me} Rigotti et votre réponse est tout à fait stupéfiante. Quand elle vous a demandé pourquoi vous ne répondiez pas à la demande des habitants de Champel d'avoir plus de places de parking, vous avez dit que vous n'avez pas à écouter les demandes des habitants. Or je vous rappelle l'immeuble aux Grottes, indûment

appelé «la tour des Grottes», pour lequel un prix a été décerné par un architecte; la construction a été votée par ce parlement, mais elle n'est toujours pas commencée, parce que là vous avez pris votre bâton de pèlerin pour aller convaincre, presque, les habitants de s'opposer à la construction de cet immeuble. Ma question est donc la suivante: Monsieur Pagani, avez-vous des réactions et des réponses politiques à géométrie variable suivant les quartiers d'où émanent les demandes des habitants?

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, il y a une erreur que vous faites, Madame, en ce qui concerne cette fameuse tour des Grottes. Le Conseil municipal n'a pas encore voté quoi que ce soit sur cette question-là; il y a eu un concours et j'ai essayé de trouver un compromis avec les habitants. Donc, première erreur. Deuxième erreur, Madame la conseillère municipale, j'ai rencontré à trois reprises les habitants de Champel pour négocier avec eux le nombre de places de parking, et je suis tombé d'accord avec eux. Dans la réponse que j'ai faite, j'ai dit que j'avais pris en compte un certain nombre de leurs demandes, simplement il arrive un moment où je dois arbitrer les intérêts des uns et des autres. Je n'ai jamais dit ici, comme vous le prétendez, que j'avais une politique à géométrie variable, bien au contraire, Madame la conseillère municipale.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan; elle concerne la demande qui a été faite par la commission des sports d'avoir accès à l'audit concernant les relations RH dans votre département au Service des sports, notamment pour les piscines. Vous avez répondu négativement à cette demande. Est-ce qu'il n'est pas possible d'avoir accès à cet audit, par exemple en effaçant les noms et toute phrase qui pourrait permettre d'identifier les personnes impliquées? L'intérêt n'est pas forcément au niveau du personnel; c'est pour savoir s'il y a des dysfonctionnements au niveau des services qui engendrent des difficultés dans la gestion du personnel. Je rappelle juste que ce genre de rapports d'audits caviardés ont été remis aux commissaires dans le passé; je rappelle l'audit sur le Grand Théâtre, par exemple. Ou est-ce qu'il faut peut-être recourir à la LIPAD pour avoir accès à ces informations? Merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, cet audit porte sur des questions d'organisation dans une équipe; le caviarder ne servirait à rien, parce que c'est une équipe relativement petite où tout le monde se connaît, donc le simple fait de donner l'audit permettrait de savoir de qui il s'agit. De ce fait, même si je le voulais, ce qui n'est pas le cas, il me serait impossible de vous le donner, parce qu'il s'agit de protection de la sphère privée, aussi en termes de procédure de suivi. L'information a été donnée aux

personnes directement concernées. Il y a certaines procédures en cours à ce sujet, donc il n'est pas possible de vous remettre ce rapport d'audit. En outre, je rappelle tout de même que la gestion courante des services relève du Conseil administratif, évidemment préoccupé par les prestations à la population, mais ça c'est un autre débat. Vous pouvez, si vous le voulez, actionner la LIPAD, que j'ai bien étudiée, et je suis convaincu que la réponse va dans le sens que j'indique. Je vous remercie.

Le président. Je donne la parole à M. Guillaume Barazzone, qui va répondre à quelques-unes de vos questions.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à trois questions qui m'avaient été posées la dernière fois. La première est de M. Gomez, qui me signalait que les pigeons attaquaient les personnes en terrasse en Vieille-Ville et me demandait s'il était possible d'y installer un mini-pigeonnier afin de nourrir les pigeons, de prélever leurs œufs et de les remplacer par des œufs factices. Je vous remercie pour cette question; vous soulevez une problématique de fond qui dépasse la Vieille-Ville. Premièrement, il faut que vous sachiez que la Ville de Genève avait installé deux pigeonniers sur le territoire municipal, l'un à la place des Augustins et l'autre dans le parc Harry-Marc, à la pointe nord de la plaine de Plainpalais. Ces deux pigeonniers n'ont malheureusement jamais fonctionné; pour diverses raisons, les pigeons n'ont jamais investi ces lieux, et celui du parc Harry-Marc a été désinstallé pendant les travaux de réfection.

Sans vouloir remettre en question votre parole, sachez que les pigeons ne sont pas des animaux qui attaquent les personnes, contrairement aux corneilles, par exemple; on a pu le constater dans les parcs. Le Service des espaces verts (SEVE) surveille la population de pigeons, qui est stable depuis quelques années, toutefois la compétence de régulation de la faune incombe au Canton. La Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) peut entreprendre des actions pour limiter la population de pigeons en cas de surpopulation. Une pétition circule apparemment concernant la problématique que vous évoquez et nous prendrons contact avec les pétitionnaires en leur indiquant que la Ville n'a pas le droit, tout simplement, d'éliminer les pigeons comme cela était suggéré par d'autres que vous.

M^{me} Wuest me posait la question de savoir pourquoi les conteneurs d'aluminium et de PET de l'écopoint de Saint-Antoine avaient été retirés. Concernant le conteneur d'aluminium à l'écopoint de Saint-Antoine, après vérification on me dit qu'il a été réinstallé le 9 novembre, après avoir été provisoirement enlevé pour procéder à un entretien technique; vous pouvez confirmer. Concernant le conteneur de PET, on m'informe que celui-ci a effectivement été retiré après la période

estivale. C'est en fait la voirie qui installe systématiquement des conteneurs de PET saisonniers durant la période estivale, afin de faire face à l'augmentation des déchets de ce type, notamment parce que les personnes mangent et boivent sur la promenade de Saint-Antoine. Ce besoin étant fortement réduit durant la période hivernale, ces conteneurs restent souvent vides et sont donc enlevés. Cela dit, j'ai quand même demandé à la voirie de voir si c'était nécessaire de les maintenir durant l'hiver, mais sachez qu'en tout cas pour la période estivale ou au printemps nous les réintégrerons.

Enfin, M^{mc} Natacha Buffet-Desfayes me demandait si des arbustes avaient été supprimés aux abords du stade de Richemont, et pourquoi. Je vous remercie pour cette question; on s'est renseignés, parce que ni M. Kanaan ni moi-même n'étions au courant de cette suppression. En fait, le SEVE me fait savoir que des arbres et des arbustes ont effectivement été enlevés aux abords du stade de Richemont. Ces enlèvements sont intervenus dans le cadre de la construction de la future gare du CEVA et de la future voie verte, qui se situera au-dessus des voies. Ces travaux ont donc été opérés par le Canton et les CFF, en lien avec les aménagements. Je ne sais pas si M. Pagani a un complément à apporter...

Le président. Monsieur Pagani, vous voulez compléter?

M. Rémy Pagani, maire. Oui, Monsieur le président, j'ai deux réponses à faire, mais je complète la réponse à la question qui a été posée. En fait, les CFF sont astreints à des compensations pour remplacer les arbres retirés. Tout le long de la voie verte, il y aura une plus grande compensation d'arbres, que les CFF se sont engagés à entretenir.

Je réponds à M^{me} Jannick Frigenti Empana en ce qui concerne la rampe du quartier de Chandieu. Alors j'y suis allé un week-end, Madame, et j'ai trouvé de multiples rampes; il y a notamment une rampe pour accéder à un immeuble, mais en fait j'ai compris après que c'était une petite rampe très inclinée qui était mise en travers d'un trottoir pour permettre aux cyclistes de monter sur la place de Chandieu. Quelqu'un a trouvé intéressant de dire que, puisque les cyclistes peuvent monter sur cette petite rampe, on allait permettre aux camions de pompiers de venir. Ils ont donc élargi la rampe et puis, là, les gens avec leur voiture ont dit «c'est fait pour nous, hop on y va, on va se garer». J'ai demandé alors que soit prise une mesure, c'est-à-dire de réduire l'accès à cette rampe. Ma foi, les camions de pompiers, n'en déplaise à mon collègue Guillaume Barazzone, ont des roues suffisamment grandes pour escalader un petit trottoir, mais j'ai demandé qu'on réduise l'accès à cette petite rampe et qu'on l'utilise comme une piste cyclable.

M. Souheil Sayegh demandait si on pouvait trouver un moyen d'améliorer l'indication des pistes cyclables sur le pont de la Coulouvrenière direction plaine de Plainpalais afin d'améliorer la sécurité des cyclistes et des automobilistes. La demande a été transmise au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité afin qu'il examine comment améliorer l'indication de l'accès au trottoir; en ce qui concerne la sécurité au niveau de la traversée des rails du tram, le système Strail proposé n'a pour l'instant pas pu être mis en place, faute d'homologation.

Le président. Nous allons maintenant passer aux urgences; nous en avons sept. La première motion d'ordonnancement propose de traiter en urgence le point 170, c'est-à-dire la motion M-1289, sur le centenaire des organisations internationales de Genève. Je passe la parole à l'un des motionnaires, M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Ce texte a été déposé en avril de cette année, identifiant un brin à l'avance le siècle d'anniversaire d'une certaine réalité de la Genève internationale qui nous est, à toutes et tous, chère. Une large majorité de ce Conseil municipal, le mois dernier, lors de notre dernière session, s'était dégagée en faveur de l'urgence et du traitement sur le siège de cet objet. J'espère qu'il en sera de même ce soir, étant entendu que nous n'avions pu le traiter, faute de temps, lors de notre dernière séance de novembre. Je vous remercie, Monsieur le président.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1289 est acceptée par 40 oui contre 33 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement concerne le traitement en urgence du rapport M-1201 A inscrit au point 117 de notre ordre du jour, concernant une motion sur les personnes handicapées. Je donne la parole à M^{me} Brigitte Studer, auteure du rapport.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, je vous propose de traiter en urgence le rapport sur la motion M-1201, intitulée «Pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville». Il s'agit d'un texte qui était cosigné par des représentants de plusieurs groupes. Après un traitement particulièrement intéressant en commission, la motion amendée a été acceptée à l'unanimité par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Améliorer la situation des personnes handicapées est une préoccupation de tous les groupes. De plus, il s'agit d'une problématique qui touche tous les

départements. Nous sommes encore bien loin d'une situation acceptable en ville de Genève. Donnons un signe politique clair en votant rapidement ce texte, pour que le Conseil administratif puisse y répondre dans les meilleurs délais. Pourquoi attendre plus de trois ans? C'est plus ou moins la durée nécessaire au traitement de tous les objets à l'ordre du jour... Les personnes en situation de handicap méritent mieux. Merci de soutenir ce texte.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1201 A est acceptée par 63 oui contre 10 non (1 abstention).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement émane du Parti démocrate-chrétien et concerne le traitement en urgence de la motion M-1311, inscrite au point 188 de l'ordre du jour. Je passe la parole à M^{me} Barbey-Chappuis.

M^{me} **Marie Barbey-Chappuis** (DC). Merci, Monsieur le président. Cette urgence avait été acceptée lors de la dernière session, mais au vu de l'efficacité de nos travaux nous n'avions pas pu la traiter, donc nous retentons aujourd'hui notre chance. Nous vous remercions d'y réserver un bon accueil comme la dernière fois. Pourquoi est-ce urgent? Tout simplement parce que les travaux, notamment de la plage des Eaux-Vives, sont en cours, et que c'est le moment ou jamais de réfléchir à l'aménagement de la rade. Je vous invite donc à voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1311 est acceptée par 61 oui contre 12 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1325 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?».

M. Eric Bertinat (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, on peut difficilement imaginer que le licenciement du directeur de la Fondetec puisse se passer dans la discrétion et totalement en interne de la fondation. Non pas que nous doutions du travail assuré par la fondation, pas plus que nous ne voulions passer par-dessus l'aspect confidentiel qui sied au licenciement de collaborateurs. Je souhaite simplement que la commission des finances obtienne les informations nécessaires pour nous rassurer et comprendre ce qui se

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi) Motions d'ordonnancement

3693

passe à la Fondetec. Libre à la commission des finances de faire un rapport circonstancié. Je demande donc, Monsieur le président, le renvoi de la motion à la commission des finances.

Le président. Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi direct, mais nous traitons d'abord l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1325 est acceptée par 59 oui contre 14 non.

Le président. Cet objet sera donc traité demain à 20 h 30.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement concerne le traitement en urgence du projet de délibération PRD-160, inscrit à notre ordre du jour, concernant une présidence obligatoirement mixte au Conseil municipal.

M^{me} **Albane Schlechten** (S). C'est un projet de changement du règlement en vue d'introduire une mixité dans le trio de présidence, car il y a urgence. Au niveau suisse, la part des femmes représentée dans les parlements communaux tourne autour des 30%. Il y a 32 femmes au Conseil national, 26 députées au Grand Conseil.

Le président. Je vous rappelle que vous avez une minute, sur l'urgence.

M^{me} *Albane Schlechten*. Je le sais bien. Je parle très vite; je donne des chiffres très rapidement. Il y a aussi le fait que l'image change. Plutôt que de prendre cet objet comme une attaque ou comme un énième clivage gauche-droite, hommesfemmes, générationnel, progressif *vs.* conservateur, prenons cet objet pour une chance de modifier notre règlement, notre Conseil municipal, de le rendre exemplaire et de respecter la loi sur l'égalité. Merci beaucoup.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-160 est acceptée par 43 oui contre 31 non.

(Applaudissements de l'Alternative.)

Le président. La sixième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-162 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Albane Schlechten, Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez et Brigitte Studer: «Crédit d'étude de 500 000 francs destiné à réaliser un parc à la pointe de la Jonction dès le départ des TPG fin 2019».

M. Simon Gaberell (Ve). Sans parler du fond, pourquoi l'urgence ici pour un parc à la pointe de la Jonction? Tout simplement parce qu'il est acté aujourd'hui que le dépôt des TPG à la pointe de la Jonction sera déplacé dès 2019; je ne parle pas des trolleybus et du hangar, mais bien du dépôt des TPG pour les bus. Les TPG partiront donc dès 2019, et si nous ne voulons pas que cet espace reste un vaste espace vide pendant plusieurs années alors qu'il y a une demande forte de la population pour un parc, il faut agir aujourd'hui, maintenant, pour lancer des crédit d'étude et la démarche participative, pour qu'on ait un beau parc à la pointe de la Jonction. C'est pour ça que je vous invite à voter cette urgence et ensuite à renvoyer cet objet en commission de l'aménagement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-162 est acceptée par 45 oui contre 30 non.

Le président. La dernière motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-218 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Simon Brandt, Anne Carron et Jacques Pagan: «Projet de budget 2018: mise à disposition des positions détaillées de toutes les lignes budgétaires de chaque département».

M. Tobias Schnebli (EàG). Il y a urgence pour les conseillères et les conseillers municipaux qui essaient de faire leur travail d'étude du budget avec un minimum de sérieux. Cela fait deux semaines que cette demande d'avoir des lignes plus détaillées que simplement les politiques publiques à deux chiffres qui nous ont été données a été formulée au magistrat qui venait présenter le projet de budget. Il y a eu une réponse la semaine passée du Conseil administratif qui n'entendait pas accéder à cette demande; en même temps, des commissions, telle la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ont maintenant reçu ces positions à sept chiffres. L'urgence d'approuver cette résolution, c'est vraiment pour pouvoir travailler comme il se doit dans le traitement de ce budget, ce pour quoi nous avons été élus.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-218 est acceptée par 48 oui contre 24 non.

Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre

7. Proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 744 900 francs destiné à la mise à niveau des installations techniques et scéniques et à la rénovation du bâtiment du Casino Théâtre situé rue de Carouge 42, sur la parcelle N° 815, feuille N° 42, commune de Genève, section Plainpalais (PR-1268).

Introduction

Le Casino Théâtre a été inauguré en 1882 à son emplacement actuel. Le bâtiment d'origine subira des transformations successives dès 1898 et jusqu'en 1967. Il est acheté par la Ville de Genève en 1982 et d'importants travaux sont entrepris de 1986 à 1989. Ils se traduisent principalement par la rénovation des espaces intérieurs et de la façade principale, ainsi que par la création d'une tour de scène. Presque trente ans après, ses installations techniques et scéniques sont obsolètes; leur remplacement est impératif.

Les travaux, sur les installations de chauffage, de ventilation et d'électricité principalement, nécessiteront d'autres interventions sur le bâtiment. Par ailleurs, des adaptations aux normes de sécurité actuelles sont nécessaires et le remplacement des sièges, devenus irrécupérables, doit être prévu également.

Contexte et historique de l'opération

Après avoir priorisé les travaux de réfection des installations scéniques du théâtre Am Stram Gram, opération pour laquelle le Conseil municipal a voté un crédit en 2014 et qui a été réalisée la même année, il est impératif maintenant de mettre à niveau, sur le plan de la sécurité, les installations scéniques du Casino Théâtre.

En effet, les limites des installations actuelles font état de rapports circonstanciés depuis 2008 de la part du Service culturel. Une analyse de ces installations, réalisée par un ingénieur scénique (ArtSceno) en 2011, a confirmé ce diagnostic et la nécessité d'intervention.

Notice historique

Formant l'extension d'une brasserie existante, le petit Casino a été construit en 1898, à l'instigation de Joseph Antoine Henri Cliquet de Beaulieu, dit Henriot, créateur de la Revue. Dessiné par les architectes Johannes Grosset et Ami Golay, le bâtiment est alors éclectique, exubérant, clairement affecté au spectacle. La façade présente une arcade monumentale close d'une verrière, séparée du rez par un balcon à balustrade et couronnée d'un fronton brisé. L'intérieur est quant à lui

Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre

composé selon les modèles en vigueur et en fonction de l'étroitesse de la parcelle. Le foyer précède une salle en fer à cheval richement décorée; au fond, la scène à l'italienne est flanquée du café et des loges d'artistes.

Au début du XX^e siècle, le propriétaire modernise le bâtiment et épure sévèrement le décor de façade. En 1982, la Ville de Genève rachète l'édifice. L'attachement des Genevois pour leur «Casino» engage l'Administration municipale à entreprendre des travaux conséquents, visant notamment à régler des problèmes structurels. Le plancher de la scène est remplacé par une dalle en béton et une tour de scène est édifiée, pourvue d'un gril entièrement motorisé. Un concours lancé par le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève permet en outre de restituer la verrière. Devant le vitrail dépoli, une marquise légère remplace un élément plus intrusif, datant des années 1920.

Exposé des motifs

Dès sa création, le Casino Théâtre a vocation de «haut lieu du théâtre populaire». Humoristes, chansonniers, artistes de cabaret, opérettes se succèdent au fil du temps, confirmant l'identité et la spécificité de cette scène locale.

Outre la Revue genevoise, qu'il abrite depuis 1898 et qui occupe les lieux de septembre à décembre, le Casino Théâtre est aujourd'hui dévolu aux spectacles de divertissement – théâtre de boulevard, matches d'improvisation, Festival du rire. Chaque année, son plateau accueille également des productions théâtrales et musicales anglophones, hispaniques et italophones.

La salle est également très utilisée par de nombreuses écoles de danse pour leur spectacle annuel.

Son taux d'occupation annuelle comprend les montages, les répétitions, les représentations et les démontages, et varie entre 220 et 250 jours par an pour environ 135 représentations publiques. Elle accueille annuellement environ 40 000 spectateurs.

Toutes les parties composant la machinerie scénique du Casino Théâtre, inaugurée en 1989, sont donc fortement sollicitées. Elle est devenue inadaptée et sous-équipée, et ne répond plus aux exigences des spectacles d'aujourd'hui. Par ailleurs, les aménagements et les équipements de la cage de scène ne permettent plus aux artistes, ni aux techniciens, de travailler dans des conditions adéquates, et les accès aux passerelles et au gril ne sont pas conformes aux normes. L'évacuation de secours est inexistante.

Dans la salle, l'ensemble des sièges sont en fin de vie et ne peuvent plus être réparés.

Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre

La ventilation, selon les parties du bâtiment, est soit mal située, soit inexistante, ce qui engendre, notamment à la galerie publique, des températures dépassant fréquemment les 30 degrés durant les spectacles.

Obligations légales et de sécurité

La machinerie et les équipements demandent de nombreuses adaptations et ne répondent ni aux règles et directives de la Suva précisant les obligations des employeurs et des travailleurs dans le domaine de la sécurité au travail, ni aux recommandations en matière de prévention des risques d'accidents sur les scènes de théâtre convenues entre l'Association suisse des techniciens de théâtre et l'Union des théâtres suisses spécifiant les mesures relatives à la construction et à l'exploitation des installations de scène.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet résultant de cette étude complémentaire sera développé afin de respecter les critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Le développement du projet s'appuiera sur la mise en œuvre d'énergies renouvelables et l'application de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050».

Programme et descriptif des travaux

La rénovation prévoit un certain nombre de mesures, dont les principales sont:

- remplacement du plateau de scène, des équipements et de la machinerie scénique;
- remplacement des installations de production de chaleur (avis d'assainissement du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) de l'Etat de Genève) et des installations de ventilation;
- remplacement de l'installation électrique;
- remplacement des fauteuils de la salle;
- remplacement de la plateforme élévatrice sous la fosse d'orchestre;
- mise en conformité des vitrages du «chalet» selon les normes en vigueur;
- réfection de la couverture de toiture du bâtiment des loges;
- fermeture de la cour côté rue Henri-Christiné.

Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre

Surfaces, volumes

La surface brute selon la norme SIA 416 pour l'ensemble du Casino Théâtre, partie réservée au public et partie réservée aux collaborateurs réunies, atteint 2472 m².

Le volume correspondant selon la norme SIA 116 est de 11 250 m³.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le coût total de l'opération est à ce jour estimé, avant études et approximativement, à 8 870 000 francs TTC, frais financiers Ville de Genève compris.

Coût des études complémentaires

CFC		Libellé	Sous-total	Total
1	_	réparatoires és, études géotechniques		10 000
	10 Keleve	Relevés	5 000	10 000
	104	Sondages	5 000	
5		ndaires et comptes d'attente		
		tillons, maquettes, reproductions, documen	nts	4 000
	524	Reproduction de documents,		
		tirages, héliographies	4 000	
	59 Comp	tes d'attente pour honoraires		684 100
	591	Architectes	354 900	
	592	Ingénieur civil	9 900	
	593	Ingénieur électricien	61 500	
	594	Ingénieur en chauffage-ventilation	111 300	
	595	Ingénieur en installations sanitaires	13 000	
	596	Ingénieur scénique	93 500	
	596.9	Ingénieur désamiantage	10 000	
	597.1	Ingénieur en sécurité	30 000	
	Coût total	du crédit d'étude HT		698 100
	+ TVA 7,7	%, arrondi		53 800
	Total du ci	édit d'étude TTC		751 900
	Dont à déc	luire part du crédit de préétude de faisabili	té	
		mars 2007 (PR-495/8)		7 000
	Total du cı	édit d'étude demandé TTC		744 900

Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre

Délai de réalisation

Le délai de l'étude complémentaire s'étale sur un an à compter de la date du vote. Il s'ensuivra le dépôt d'une proposition pour la demande d'un crédit de réalisation vers le milieu de l'année 2019. Les travaux pourraient durer 24 mois, donnant une date de remise en exploitation vers 2021.

Référence au 13^e plan financier d'investissement 2018-2029 (p. 53)

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 043.008.03 du 13^e plan financier d'investissement 2018-2029 pour un montant de 700 000 francs.

Charges financières annuelles

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit d'étude complémentaire est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service culturel.

Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Casino-Théâtre

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Travaux préparatoires, relevés, sondages	10 770	1,4%
Frais divers, taxes, héliographie	4 300	0,6%
Honoraires	736 830	98,0%
Coût total du projet TTC	751 900	100,0%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service culturel			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 – Dépenses générales			
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)			
36 - Subventions accordées		1	
Total des nouvelles charges induites	A définir	Ī	
REVENUS 40 – Impôts		7	
42 – Revenu des biens			
43 – Revenus divers			
45 – Dédommagements de collectivités publiques		1	
46 - Subventions et allocations		7	
Total des nouveaux revenus induits	A définir		
Impact net sur le budget de fonctionnement	A définir		

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018		1	0
2018	400 000		400 000
2019	351 900		351 900
Totaux	751 900	0	751 900

Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

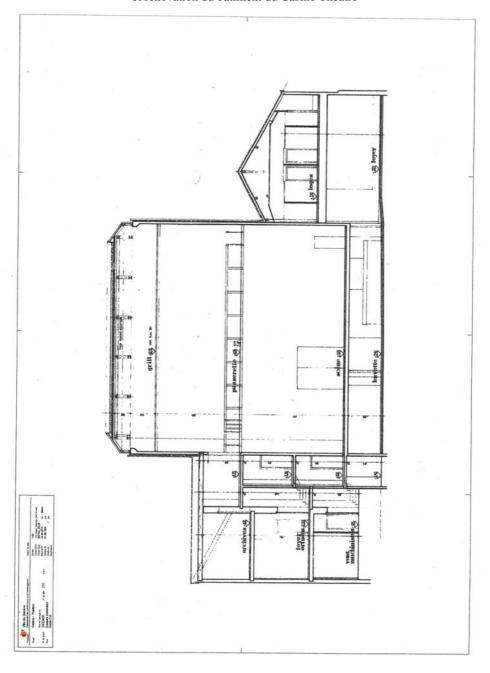
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

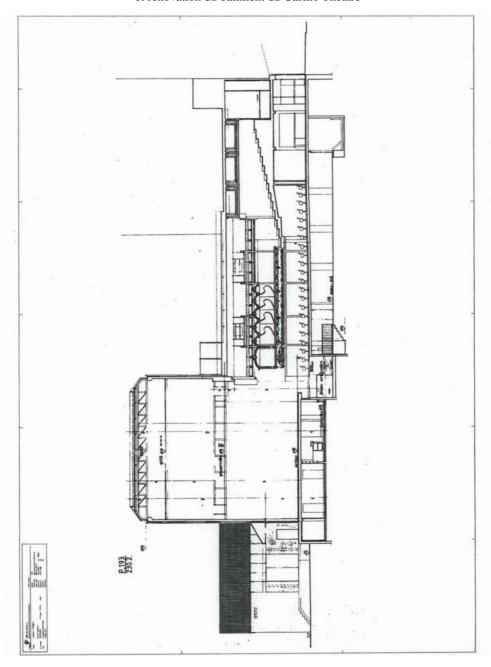
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 744 900 francs destiné à la mise à niveau des installations techniques et scéniques et à la rénovation du bâtiment du Casino Théâtre situé rue de Carouge 42, sur la parcelle N° 815, feuille N° 42, commune de Genève, section Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 744 900 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de préétude de faisabilité de 7000 francs voté le 20 mars 2007 (PR-495/8), soit un montant total de 751 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, les études seront amorties en une annuité.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

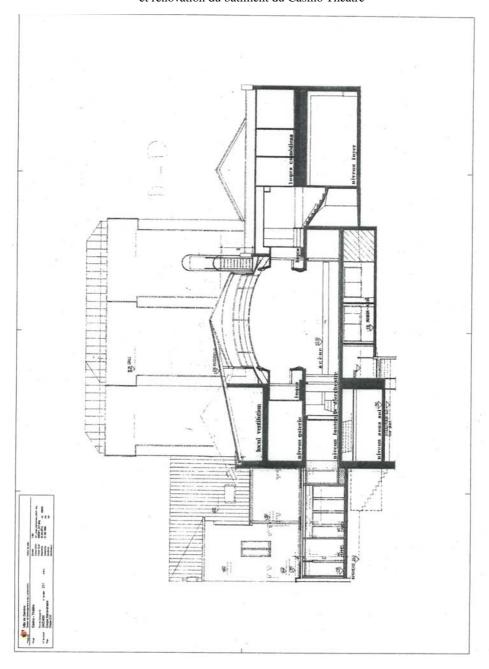
Annexes: plans



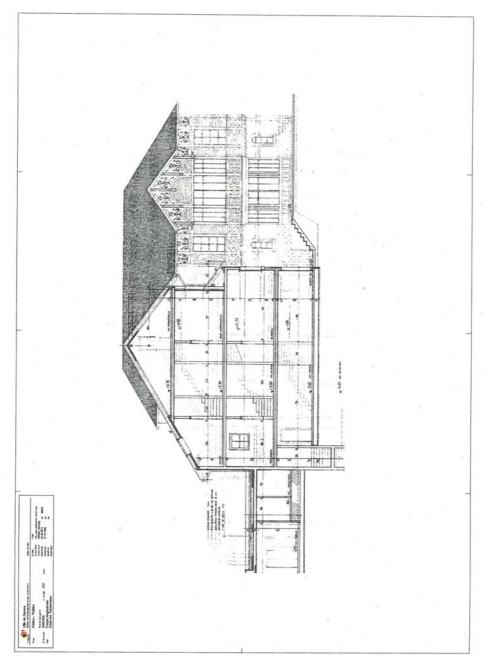
3703

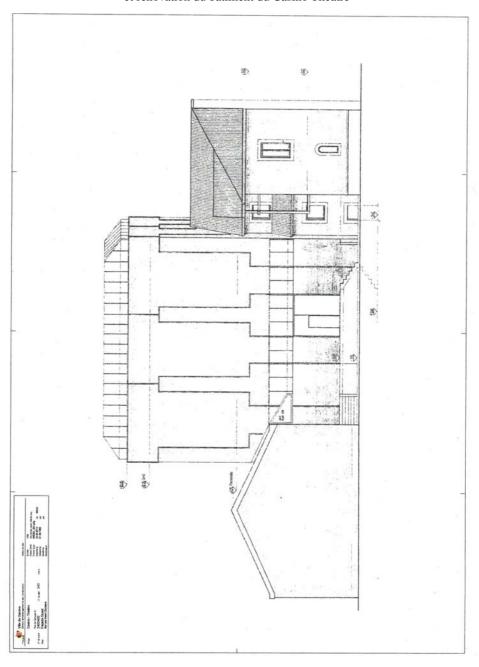


3704 SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre

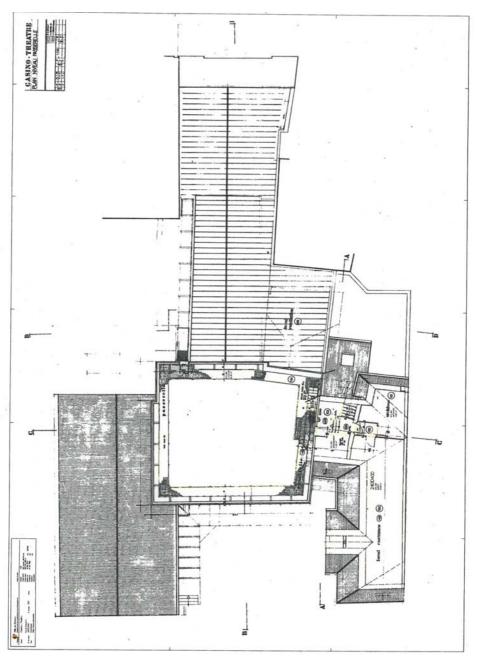


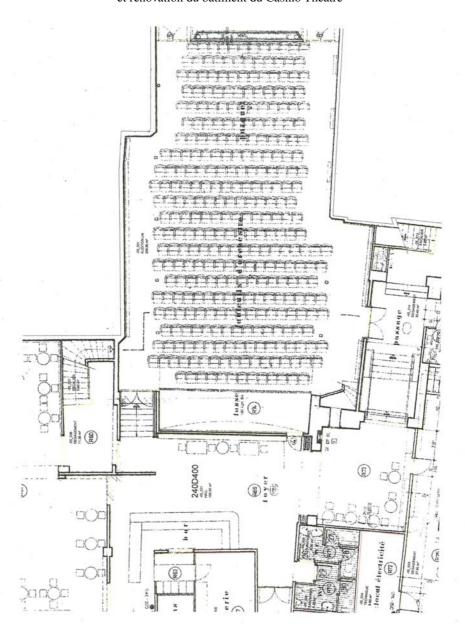
3705



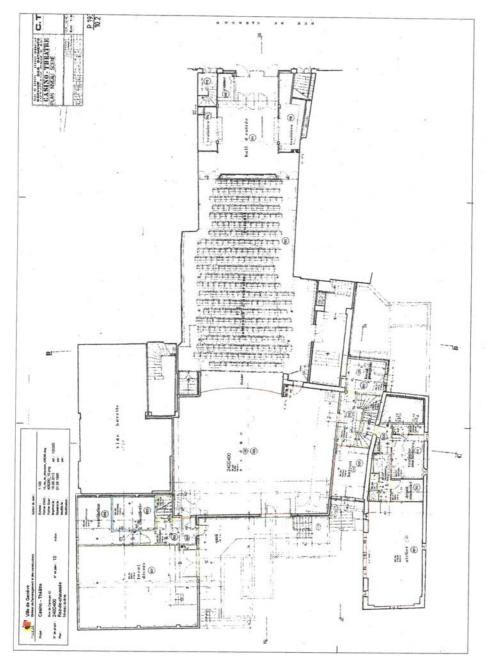


3707

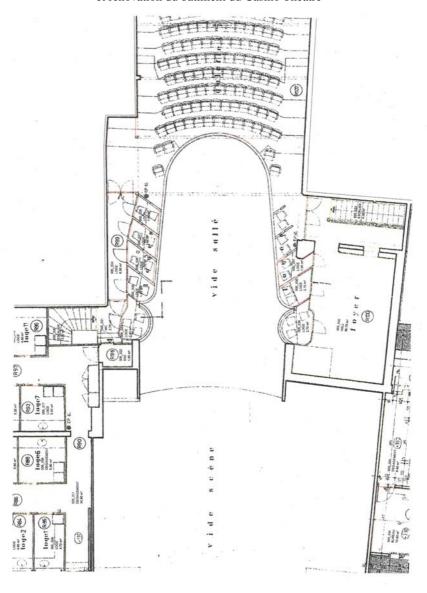




3709



Proposition: mise à niveau des installations techniques et scéniques et rénovation du bâtiment du Casino Théâtre



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1268 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (75 oui).

Proposition: rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle

8. Proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant brut de 500 000 francs destiné à la rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle, sur la parcelle N° 6159, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-1269).

Introduction

Parmi les objectifs spécifiques mentionnés dans la feuille de route du Conseil administratif 2011-2015, la rénovation et l'agrandissement de la Bibliothèque de Genève apparaît comme une priorité en lançant des études préparatoires à l'horizon 2014.

En novembre 2012, la PR-982 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 7 820 000 francs destiné au regroupement des espaces publics au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de Genève (BGE) et à son extension en sous-sol dans le parc des Bastions a été soumise au Conseil municipal.

Cette proposition a été refusée le 20 novembre 2012 par votre Conseil.

Elle devait permettre d'étudier à la fois la mise en sécurité du bâtiment, sa réhabilitation et son agrandissement par la création de locaux de conservation (silo à livres) sur le site des Bastions.

Fin 2016, un mandat d'expertise est confié par la Direction du patrimoine bâti, en accord avec la BGE, au bureau CSD pour un audit du bâtiment, une analyse précise des risques encourus par les utilisateurs et les collections. Cette expertise a déterminé et quantifié ces risques et identifié les sources dans la protection incendie et les installations techniques, notamment électriques, mais aussi dans les problèmes d'ordre architectural qui ne permettraient pas l'intervention des pompiers si le feu se déclarait dans les sous-sols.

Selon le rapport CSD, «(...) dans le cas d'un incendie démarrant dans un niveau souterrain, (...) la méthodologie OPAM conclut qu'un accident majeur peut être redouté». Aujourd'hui, la Bibliothèque se trouve dans une situation qui n'est donc pas acceptable en termes de risque patrimonial. Son état pourrait impliquer des pertes de collections d'une valeur de l'ordre de 700 millions de francs en cas d'incendie majeur. Rappelons que la valeur totale des collections de la BGE est estimée à plus de 1,2 milliard de francs; leur valeur patrimoniale est donc immense.

Proposition: rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle

Contexte et historique de l'opération

Fondée en 1559, la BGE est la doyenne des institutions culturelles de Genève. Dans ses réserves sont conservés des documents dont l'importance dépasse amplement le cadre culturel genevois, comme les manuscrits de Calvin, de Ferdinand de Saussure, d'Henry Dunant, de Voltaire ou de Jean-Jacques Rousseau. Ces derniers ont d'ailleurs été inscrits en mai 2011 au registre Mémoire du monde de l'Unesco. Son rayonnement est mondial.

Au-delà des 2,5 millions d'ouvrages de la collection générale (constituée par les imprimés modernes, notre patrimoine en devenir), la Bibliothèque conserve entre 4 et 5 millions d'images, 50 000 partitions, 25 000 manuscrits, 120 000 livres anciens et plus de 10 000 documents audiovisuels.

Aujourd'hui, la Bibliothèque de Genève est en danger, tant du point de vue de la sécurité du bâtiment que par la perspective de ne plus pouvoir, dans un avenir proche, remplir sa mission par incapacité à stocker ces documents: l'accroissement de ses fonds est continu et inéluctable. Les espaces de conservation au sein du bâtiment des Bastions et du Centre d'iconographie sont saturés.

Les nouveaux dépôts patrimoniaux de l'écoquartier permettront courant 2019 de revoir une partie de l'organisation géographique des fonds, toutefois l'accroissement continu des collections fait que la Bibliothèque de Genève sera rapidement saturée sur tous ses sites. En effet, ces nouvelles surfaces se révéleront insuffisantes pour résoudre complètement et durablement ce problème, y compris en regard des autres contraintes de certains sites comme le Centre d'iconographie (l'absence d'espace disponible empêche toute rocade rationnelle).

Perspective cantonale

L'avenir de la Bibliothèque de Genève fait l'objet cette année d'une étude conjointe entre le Canton et la Ville de Genève. Conformément à la Déclaration conjointe concernant l'application à la politique culturelle de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton de novembre 2015, la deuxième étape de mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre Canton et communes en matière de culture prévoit une étude conjointe entre le Canton et la Ville de Genève sur les institutions suivantes: le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande et la Bibliothèque de Genève. Il s'agira d'évaluer, entre partenariat public renforcé ou transfert cantonal, le scénario le plus adéquat pour assurer les meilleures conditions de développement des institutions elles-mêmes. Ce processus devrait aboutir à une décision courant 2017 et donnera lieu à un projet de loi au Grand Conseil.

Le projet culturel sera précisé une fois que le scénario retenu sera connu et validé par toutes les instances qui doivent se prononcer. Dès lors que la

Proposition: rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle

Bibliothèque de Genève resterait une institution municipale, son rôle patrimonial serait réaffirmé tout en poursuivant les efforts conduits depuis quelques années, à savoir le développement d'une politique d'ouverture et d'accessibilité à l'ensemble des citoyennes et citoyens de la région.

Dans tous les cas, la Bibliothèque de Genève a besoin d'urgence d'une intervention de rénovation générale du bâtiment des Bastions, qu'elle reste aux mains de la Ville de Genève ou qu'elle soit transférée au Canton.

Exposé des motifs

Il est devenu urgent de pouvoir résoudre les quatre problèmes principaux auxquels les sites de la Bibliothèque de Genève sont confrontés depuis plus de vingt-cinq ans, à savoir:

- le risque de sécurité, à la fois pour les usagers, pour les collaborateurs et collaboratrices de l'institution et pour la conservation des collections;
- la vétusté des installations techniques;
- la saturation imminente des espaces de stockage;
- l'inadaptation des infrastructures d'accueil et de service au public.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet résultant de cette préétude sera développé afin de respecter les critères d'éconoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC».

Le développement du projet s'appuiera sur la mise en œuvre d'énergies renouvelables et l'application de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050».

Estimation des coûts des préétudes

Ce crédit de préétude doit permettre à une équipe de mandataires pluridisciplinaires, composée d'un architecte, d'un ingénieur civil, d'un spécialiste en sécurité, d'un expert de la conservation des biens culturels et d'un spécialiste en bibliothéconomie de formuler des conclusions pour élaborer une stratégie d'intervention afin de proposer un crédit d'étude au Conseil municipal pour la mise en conformité du bâtiment, en tenant compte du fait que, la Bibliothèque et ses sites étant saturés, il ne sera pas possible d'entreprendre des travaux sans solutions de stockage externe, ne serait-ce que pour pouvoir mener le chantier de rénovation.

3714 SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi) Proposition: rénovation complète du bâtiment

de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle

CFC	Libellé	Sous-total	Total
1 Travau	x préparatoires		
10 Rel	evés, études géotechniques		11 250
101	Relevés	5 000	
104	Sondages	6 250	
5 Frais se	econdaires et comptes d'attente		3 000
52 Ech	antillons, maquettes, reproductions, document	ts	
	Reproductions de documents, tirages,		
	héliographies	3 000	
59 Coi	nptes d'attente pour honoraires		450 000
591	Architecte	220 000	
592	Ingénieur civil	100 000	
596	Spécialiste en bibliothéconomie	50 000	
596		50 000	
597	Ingénieur en sécurité	30 000	
Coí	it total du crédit de préétude HT		464 250
+ T	VA 7,7%, arrondi		35 750
Tot	al du crédit de préétude demandé TTC		500 000

Budget de fonctionnement

Le développement de cette préétude et de l'étude qui suivra, rendues possibles par le vote du présent crédit, permettront de définir l'impact annuel qu'engendrerait cet objet sur le budget de fonctionnement.

Charge financière

Si la préétude est suivie de l'étude et de la réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de la réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Référence au 13^e plan financier d'investissement 2018-2029 (p. 52)

Cet objet est inscrit au 13^e PFI sous le numéro 041.018.21, en qualité de projet actif, pour un montant de 500 000 francs.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi) Proposition: rénovation complète du bâtiment

3715

de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle

Délais

La durée de la préétude sera d'environ une année après le vote. Une fois celle-ci terminée un crédit d'étude sera déposé. Le début des travaux est approximativement estimé à 2021.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est la Bibliothèque de Genève.

Proposition: rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Relevés, sondages, frais de reproduction	15 350	3
Honoraires	484 650	97
Coût total du projet TTC	500 000	100

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

CHARGES	Postes en ETP
30 – Charges de personnel	
31 – Dépenses générales	
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	
36 – Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	
REVENUS	
40 – Impôts	

40 – Impôts	
42 – Revenu des biens	
43 – Revenus divers	
45 – Dédommagements de collectivités publiques	
46 – Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	

Impact net sur le résultat du budget de	
fonctionnement	

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année impactée	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2018	400 000		400 000
2019	100 000		100 000
Totaux	500 000		500 000

Proposition: rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs, destiné à la préétude de la rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle, sur la parcelle N° 6159, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1269 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (74 oui).

 Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 739 000 francs destiné aux études et travaux de réhabilitation d'une berge de l'Arve à Vessy, suite à son effondrement en mai 2015 (PR-1270).

Introduction

Du 1^{er} au 4 mai 2015, d'importantes précipitations ont eu lieu dans la région genevoise et sur les bassins versants de l'Arve française, entraînant une crue de niveau d'occurrence centennale.

Un état des lieux et des opérations d'urgence sur les dégâts engendrés par la crue ont été effectués par la Ville de Genève pendant et après l'épisode de crue. Un des dégâts importants observés est l'effondrement de la berge de l'Arve située sur la parcelle 6177 de la commune de Veyrier, propriété de la Ville de Genève, et la parcelle 15503 dans le lit de l'Arve appartenant au domaine public cantonal.

Depuis la crue, cet effondrement menace dangereusement le chemin pédestre inscrit au cadastre du même nom et situé sur le centre sportif de Vessy, très utilisé des promeneurs et des sportifs genevois.

Face à la menace qui pèse sur la sécurité des usagers, la Ville de Genève a mis en place, dans le cadre des actions d'urgence, des mesures de protection provisoires encore en place à ce jour, qui obligent les utilisateurs à contourner ponctuellement le chemin dans le périmètre de la zone impactée.

Exposé des motifs

C'est dans le contexte expliqué ci-dessus que la Ville de Genève a décidé de mandater un bureau d'ingénieurs spécialiste en géologie environnementale, dans le but d'évaluer la faisabilité de confortement et de réaménagement de cette berge effondrée.

Pour ce faire, plusieurs variantes ont été proposées et analysées avec une évaluation, pour chacune d'entre elles, des paramètres définis ci-dessus, en y intégrant principalement l'impact sur l'environnement, les modalités constructives, l'évaluation financière et les périodes de réalisation, cet objet étant considéré comme relativement urgent.

Sur les variantes de faisabilité présentées, et en concertation avec les services de la Direction générale de l'eau (DGEau) et de l'agriculture et de la nature (DGAN) de l'Etat, le choix s'est porté sur une réalisation relativement

économique et écologique, combinant enrochements et bois. La mixité avec le bois offre une option moins massive et une meilleure intégration souhaitée par la DGFau

La présente demande de crédit vise donc à obtenir le financement qui permettra de poursuivre les études et de réaliser les travaux.

Descriptif des travaux

La variante de faisabilité retenue par la Ville et l'Etat, au stade d'avant-projet, doit encore être étudiée dans les détails, dans le but de reconstituer et sécuriser le chemin pédestre au plus proche de son état initial. Elle prévoit donc le renforcement de la berge par la mise en œuvre d'une digue d'enrochements combinée avec des caissons en bois, puis la reconstruction d'un talus renforcé avec des nattes de fibre de coco (matériaux valorisés), ainsi qu'une revégétalisation avec des essences locales.

Travaux préparatoires et terrassement

Une piste de chantier d'environ 50 mètres en grave posée sur une natte géotextile devra être réalisée sur le terrain en herbe du centre sportif, entre un chemin de grave existant praticable et la partie amont de la berge.

Les travaux débuteront par le défrichement et le déboisement des rives selon les besoins en termes d'espace et d'accès des engins de chantier. Cette intervention devra être approuvée par la DGAN.

Un pré-terrassement avec des pentes à 45 degrés et une berme horizontale intermédiaire sera effectué depuis l'amont de la berge.

L'utilisation d'engins spécifiques sera nécessaire, telle qu'une pelle araignée capable de travailler sur un sol inégal et les roues dans l'eau, afin de se positionner sur les berges tout en limitant les interventions dans le lit du cours d'eau. Les matériaux à excaver seront stockés à côté de la berge et non en amont, en vue de leur réutilisation ultérieure.

Enrochements

Afin de pouvoir supporter une crue tricentennale, les blocs doivent avoir un poids de 2,5 tonnes et un volume de 1 m³.

La digue en enrochements d'environ 45 degrés se fera sur une longueur d'environ 25 m et sur une largeur de 6 m. Le lit du cône de glissement sera raclé

à la pelle de manière à créer une surprofondeur plane et horizontale. Un tapis de géotextile tissé, renforcé et lesté, sera déposé en fond de terrassement, donc sous l'eau, de manière à recevoir l'enrochement de protection. Il servira à empêcher les phénomènes d'érosion liés aux flux et aux reflux des eaux sur les sols en place au travers de l'enrochement, soit par effet de dynamique du courant, soit par l'effet des variations du niveau. Il servira aussi à répartir les charges de l'enrochement sur les sols en place dans le cas de zones plus limoneuses et molles qui n'auraient pas totalement été purgées lors du creusement de la surprofondeur, et qui se tasseront à court terme.

En amont, l'enrochement à positionner minutieusement de manière à créer un emboîtement stable sera poursuivi sur la berge et à l'intérieur du terrain sur environ 6 m, pour créer un renforcement dur et éviter l'affouillement et ainsi assurer une continuité des berges dans leur résistance à l'érosion.

Caissons en bois

La pose des caissons en bois forestier permettra d'obtenir une pente plus importante, d'environ 56 degrés. Ils seront fixés entre eux à chaque intersection de rondins au moyen d'un fer. L'espace entre les rondins sera ensuite remblayé avec des matériaux excavés sur place.

Progressivement, la nature reprendra son cours et revégétalisera naturellement les espaces entre les rondins.

Talus - plantations

Le talus au-dessus des caissons en bois sera stabilisé au moyen de végétalisation buissonnante. Les matériaux terreux d'excavation pourront être réutilisés pour constituer le talus en les compactant par couches d'environ 30 cm. Sur les vingt derniers centimètres, de la terre végétale sera mise en place. Une natte de coco est prévue pour freiner l'érosion de surface du talus en attendant la revégétalisation.

Chemin

Le chemin pédestre sera reconstruit au plus proche de son état initial, en maintenant une banquette végétalisée à plat d'environ 2 mètres entre le chemin et la tête du talus.

Il sera constitué avec les mêmes matériaux que l'existant, en grave compactée posée sur un géotextile.

Une clôture sera également mise en place au droit de ce chemin et en haut du talus, afin d'assurer une sécurité optimale pour les utilisateurs.

Estimation des coûts		Fr.
A. Honoraires d'études Ingénieur spécialisé (géotechnicien)	5,5%	30 000 30 000
B. Travaux de génie civil et plantations Installations de chantier Piste de chantier Enrochements Terrassements Géotextile Remblai Caisson en bois Nattes en fibre de coco Défrichement, déboisement et revégétalisation		550 000 60 000 30 000 220 000 50 000 15 000 70 000 40 000 5 000 25 000
Reconstruction du chemin en grave et clôture C. Honoraires d'exécution Ingénieur spécialisé (géotechnicien)	9,0%	35 000 50 000 50 000
D. Frais secondaires Frais de cadastration Frais administratifs Information et communication Spécialiste plantations Coût total HT des études et du réaménagement A + B + C + D		30 000 10 000 10 000 5 000 5 000 660 000
Calcul des frais financiers TVA 7,7% (arrondi) Coût total brut TTC (arrondi) Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arron Coût total de l'opération TTC	ndi)	51 000 711 000 28 000 739 000

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les études et travaux de réhabilitation de la berge pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal. La période idéale d'intervention pour les travaux partiellement situés dans un cours d'eau est lorsque le niveau de celui-ci (Arve) est au plus bas, soit décembre et janvier, voire février. Les prévisions météorologiques doivent cependant être rigoureusement analysées avant le début des travaux, car des événements de crue sont tout de même envisageables à cette période.

L'objectif est de faire les études en 2018. La durée totale des travaux est estimée à environ trois mois, c'est-à-dire entre décembre 2018 et février 2019. La date de mise en exploitation est 2019.

Référence au 13^e plan financier d'investissement 2018-2029

Les études et les travaux sont prévus, en qualité de projet actif, sous le N° 091.106.02 pour un montant de 760 000 francs (p. 58).

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoiement de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et ne nécessiteront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement net prévu, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 43 000 francs arrondis.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2017.

Les estimations correspondent à un niveau d'avant-projet, basées sur un devis d'étude de faisabilité.

Autorisation de construire

Les travaux de réhabilitation de la berge nécessiteront le dépôt d'une requête en autorisation de construire, dès lors que l'on aura fait les études de projet détaillées.

Une demande d'abattage et de défrichement sera déposée simultanément auprès de l'autorité cantonale.

Obligations légales

Les travaux de réhabilitation et l'entretien futur de la berge sont à la charge de la Ville de Genève.

On entend bien par entretien l'éventuel remplacement de caissons en bois, ou d'enrochements, et non le nettoyage des berges après les crues et les forts vents,

comme mentionné dans l'article 7 de la convention du 19 août 1996 entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève relative à la responsabilité, à la surveillance, à l'entretien et au nettoiement des ouvrages et des berges du lac, du Rhône, de l'Arve et de l'Aire, sur le territoire de la Ville.

Régime foncier

Le projet de réhabilitation de la berge se situe sur la parcelle N° 6177 de la commune de Veyrier, à Vessy, dont la Ville de Genève est propriétaire, et la parcelle N° 15503 dans le lit de l'Arve, qui fait partie du domaine public cantonal.

Information publique

La communication s'effectuera avec des panneaux qui seront mis en place sur l'enceinte du chantier indiquant la nature des travaux prévus et leur durée.

Adéquation à l'Agenda 21

L'ensemble des matériaux utilisés dans le cadre de ce réaménagement offrent une réalisation écologique et une bonne intégration dans le paysage.

Une grande partie des matériaux terreux excavés seront également réutilisés pour la confection du remblai et du talus.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service du génie civil.

Proposition: études et travaux de réhabilitation d'une berge de l'Arve à Vessy

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: études et travaux de réhabilitation d'une berge de l'Arve à Vessy, suite à son effondrement en mai 2015

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

Délibération	Montant	%
Honoraires	80 000	11%
Travaux de génie civil et plantations	550 000	74%
Frais secondaires	30 000	4%
Frais financiers (yc TVA)	79 000	11%
Coût total du projet TTC	739 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Services bénéficiaires concernés: Génie civil			
CHARGES			
30 – Charges de personnel			
31 – Dépenses générales			
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	43 000		
36 – Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	43 000		
REVENUS			
40 – Impôts			
42 – Revenu des biens			
43 – Revenus divers			
45 – Dédommagements de collectivités publiques			
46 – Subventions et allocations			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 43 000		

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018	200 000		200 000
2019	539 000		539 000
Totaux	739 000		739 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 739 000 francs destiné à l'étude et aux travaux de réhabilitation d'une berge de l'Arve à Vessy, suite à son effondrement en mai 2015, située sur la parcelle N° 6177 de la commune de Veyrier, propriété de la Ville de Genève, et la parcelle N° 15503 dans le lit de l'Arve, propriété du domaine public cantonal.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 739 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1270 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (72 oui).

- Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 4344300 francs, soit:
 - 3723 400 francs complémentaires au crédit de 600 000 francs voté le 6 octobre 2015 (PRD-108), destinés au réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS) sises, pour la caserne 1, au 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais, pour la caserne 2, aux 3-5, rue des Asters, parcelle N° 3123, feuille N° 29 du cadastre de Genève-Petit-Saconnex, et, pour la caserne 3, au 68, route de Frontenex, parcelle N° 2821, feuille N° 23 du cadastre de Genève-Eaux-Vives;
 - 338 900 francs destinés à l'installation d'un automate programmable industriel (API) et de stations de liaison avec la centrale d'engagement en casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes;
 - 282 000 francs destinés à assurer l'acquisition de la literie et autre mobilier pour les chambres et les espaces de repos, de matériel spécifique pour l'entretien du linge et pour les lieux de vie ainsi que le renouvellement de mobilier de bureau (PR-1271).

Introduction

Le 6 octobre 2015, votre Conseil a voté le projet de délibération PRD-108 décidant d'ouvrir un crédit de 600 000 francs pour le réaménagement des locaux des trois casernes (Vieux-Billard, Asters et Frontenex) du Service d'incendie et de secours (SIS), afin de permettre l'accueil de 25 sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP).

Ce crédit a permis le démarrage des travaux prioritaires en casernes 1 (Vieux-Billard) et 2 (Asters) tels que décrits dans cette proposition. Néanmoins, en raison de l'importance des travaux à engager pour permettre un fonctionnement vingt-quatre heures sur vingt-quatre et l'accueil de SPP supplémentaires, l'enveloppe de 600 000 francs se révèle insuffisante.

Exposé des motifs

Conformément au règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 4 05.01), l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

détermine la répartition des interventions. S'agissant des missions particulières de premiers secours liées à une notion d'urgence dans le but de sauver la vie de personnes et/ou d'animaux, elles sont attribuées aux SPP qui sont prêts à intervenir vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les études isochroniques conduites dans le cadre du Concept opérationnel cantonal de défense et de secours démontrent la nécessité d'ouvrir et d'exploiter plusieurs casernes professionnelles vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour garantir 80% des délais d'intervention fixés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers.

Le SIS assure actuellement le secours sur l'ensemble du territoire cantonal depuis trois bases de départ. Seule la caserne principale du Vieux-Billard est opérationnelle vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les deux autres casernes (Asters et Frontenex) assurent les interventions de 7 h à 21 h.

Comme évoqué en introduction, la création par le vote de votre Conseil de 25 postes SPP supplémentaires permettra, une fois les casernes réaménagées, que les trois bases de départ soient opérationnelles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Onze aspirants sont actuellement en cours de formation, onze autres débuteront leur école en septembre 2017 et les trois derniers, sous réserve du vote du budget, débuteront leur formation en septembre 2018, échelonnant ainsi l'augmentation des SPP de 2018 à 2020.

Toutefois, comme cela sera développé plus loin, l'augmentation du nombre de SPP permettant l'exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre implique passablement de transformations, étant entendu que les espaces à disposition ne sont pas extensibles.

Il est dès lors primordial que les travaux déjà engagés puissent être menés à leur terme dans les délais annoncés, soit courant 2020, afin de permettre au SIS de bénéficier d'outils de travail garantissant l'exploitation de moyens supplémentaires minimaux.

Obligations légales et de sécurité

La réalisation des travaux proposés répond d'une part à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment (normes en matière de responsabilité civile, plus particulièrement l'article 58 CO) et, d'autre part, à celle d'assurer la sécurité des SPP et du personnel civil en leur offrant des locaux fonctionnels et en nombre suffisant.

Description des ouvrages

Caserne 1

Construits en 1957 sur une parcelle de 8656 m², les divers bâtiments de la caserne 1 ont un volume total de 27 422 m³ et accueillent actuellement un minimum de 17 SPP pour des permanences de vingt-quatre heures. Les bureaux de l'état-major et de la logistique ainsi que les locaux d'entretien et de stockage des véhicules et du matériel sont également aménagés à la caserne 1.

Caserne 2

La caserne 2 a été construite en 1965 dans l'ensemble des Asters dans lequel ses locaux sont étroitement imbriqués dans une partie du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage. Elle totalise 7895 m³ et dispose d'une cour dotée d'un accès pour ses véhicules. La disposition actuelle des locaux est loin d'être satisfaisante, mais c'est surtout la cohabitation avec les habitants qui se révèle difficile, ces derniers supportant mal les départs en intervention. Les SPP doivent donc faire face à de nombreuses et désagréables incivilités qui compliquent leur travail.

Caserne 3

La caserne 3 a été construite en 1981 pour un volume de 16 330 m³, y compris les locaux actuellement occupés par le club de tennis de table UGS-Chênois.

Actuellement, au moins huit SPP travaillent en caserne 2 et sept en caserne 3 pour des astreintes de quatorze heures, avec un petit nombre de véhicules et de matériel. La caserne 3 est quant à elle fermée le dimanche.

Ces bâtiments sont soumis à un usage intensif puisqu'ils abritent un service d'urgence disponible trois cent soixante-cinq jours par an. Ils exigent donc un entretien constant et important.

Programme et descriptif des travaux

Les trois casernes doivent être transformées pour accueillir 25 SPP supplémentaires et permettre une exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur le long terme. Relevons qu'il ne s'agit pas seulement d'aménager des chambres supplémentaires, mais aussi de transformer ou rénover ces locaux afin qu'ils puissent supporter un usage intensif accru sans que leur surface soit nécessairement agrandie.

Besoins informatiques

L'ouverture des casernes 2 et 3 vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept implique de pouvoir piloter les installations techniques de ces deux casernes à distance depuis la centrale d'alarme d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) de la caserne 1, soit:

- portes de garage et portails;
- feux de signalisation;
- enclenchement ou extinction des lumières dans les locaux;
- ventilation:
- alarmes dans les chambres des pompiers la nuit.

Les casernes 2 et 3 seront donc équipées chacune d'un automate programmable industriel (API) et ces fonctions insérées dans le système d'aide à l'engagement (SAE), comme l'est dotée la caserne 1. Cet API permet la commande à distance, par la centrale d'engagement, des portes de garage afin que celles-ci ne restent pas ouvertes à la suite d'un départ laissant la caserne vide.

Par ailleurs, dans le but de gagner du temps lors du départ en intervention, des panneaux d'affichage électronique, dits tableaux de départ, indiquant notamment l'adresse d'intervention, le type de sinistre, les véhicules hors service et l'heure, ont un rôle déterminant pour compléter les annonces vocales. Aujourd'hui ces tableaux arrivent en fin de vie et ne sont plus entretenus par le fournisseur. Le SIS demande leur renouvellement ainsi que l'ajout de panneaux supplémentaires sur les divers sites où les moyens sont engagés.

Finalement, les stations de liaison avec la centrale d'engagement existantes des casernes 2 et 3, qui datent de la construction des bâtiments, seront entièrement remplacées par des installations permettant, si nécessaire, de prendre le relai sur l'API. Chaque caserne sera équipée de deux postes comprenant chacun une radio Polycom, une entrée de sonorisation, deux postes informatiques et une platine de commandes API.

Locaux spécialisés

L'aménagement de locaux spécialisés, comme le laboratoire des appareils respiratoires (AR), le local d'entretien du matériel sanitaire et le local de gonflage des bouteilles d'air comprimé, exige des installations techniques qui leur sont dédiées, notamment des installations de ventilation.

De même que l'engagement des 25 SPP supplémentaires est échelonné sur trois ans, les travaux sont planifiés en plusieurs étapes.

Travaux réalisés sur la délibération PRD-108 de 600 000 francs

Caserne 1 – chambres côté «Vieux-Billard 11»

Il s'est agi d'aménager trois chambres dans trois bureaux situés au 2e étage, comprenant pour la première 4 lits, et les deux autres, 2 lits. Chaque lit est attribué à quatre SPP, qui disposent chacun d'une armoire fixe à vêtements et d'une armoire fixe à literie. On a donc un total de 8 lits, de 32 armoires à vêtements et de 32 armoires à literie. Chaque chambre est aussi équipée d'un lavabo et des installations d'alarme nécessaires.

Afin de libérer ces trois bureaux, des travaux et des déménagements pour les rocades suivantes ont été réalisés:

Amat 6

 Rénovation des bureaux précédemment mis à la disposition de Caritas et du Centre social protestant, afin d'accueillir les collaborateurs et collaboratrices de la protection civile.

Rois 13

 Dans la surface libérée par la protection civile, aménagement de deux bureaux fermés dans les bureaux actuellement en open space, afin d'accueillir la juriste du SIS et l'adjoint de direction de la Division logistique.

Seujet 34

 Aménagement de bureaux à l'entresol, pour l'Unité comptabilité, les bureaux d'Amat 6 s'étant révélés trop exigus pour loger cette unité et la protection civile.

Vieux-Billard 11 – 1^{er} étage

 Aménagement d'un bureau et d'une salle de conférences dans le bureau précédemment occupé par le secrétariat.

Vieux-Billard 11 – rez-de-chaussée

- Aménagement du secrétariat dans l'ancien vestiaire des opérateurs et opératrices de la centrale d'alarme (CETA).
- Agrandissement de l'huisserie afin d'accueillir un deuxième poste de travail, le secrétariat ne pouvant recevoir que deux postes de travail.
- Rénovation de l'entrée dont la surface a diminué.

Vieux-Billard 11 - sous-sol

- Transformation légère d'un local technique afin d'y installer le matériel de l'ancienne centrale téléphonique.
- Rénovation de l'ancienne centrale téléphonique afin d'y installer les vestiaires de la CETA.
- Rénovation du palier côté «Vieux-Billard» afin d'y installer 25 patères supplémentaires pour les vêtements de feu des SPP.

Caserne 2 – vestiaires

Le local informatique a été réaménagé et refait afin d'y installer 25 patères supplémentaires pour les vêtements de feu des SPP.

Travaux à réaliser sur la base de la présente demande

Caserne 1 – chambres côté «Gourgas»

Il s'agira d'aménager au 2e étage deux chambres et des locaux sanitaires pour femmes. Ces chambres seront attribuées aux sapeuses-pompières professionnelles et ambulancières. Chaque chambre comprendra deux lits et le même mobilier que celui installé dans les chambres aménagées en 1e étape.

Afin de libérer ces locaux, les travaux et rocades suivants sur le site de la caserne 1 seront nécessaires:

Bâtiment Gourgas - rez-de-chaussée

Laboratoire des appareils respiratoires (AR):

Actuellement installé au 1^{er} étage du bâtiment principal, il sera aménagé dans les anciens locaux de l'Unité comptabilité. Il sera divisé en deux zones fermées, une zone sale dédiée au nettoyage et une zone propre dédiée au contrôle et remontage des AR et des masques. La zone sale sera équipée de deux machines à laver les appareils respiratoires, de deux machines à laver les masques, de deux armoires à sécher, de quatre plonges et du mobilier de dépose nécessaire. La zone propre sera équipée de deux appareils de contrôle des masques, de deux appareils de contrôle des appareils respiratoires, d'une plastifieuse, d'une presse à cylindres (bouteilles d'air comprimé) et du mobilier de dépose nécessaire.

Bureau du responsable du laboratoire, aménagé dans l'ancien bureau du responsable des véhicules.

 Local de remplissage et de stockage des bouteilles d'air comprimé, aménagé dans l'ancien dépôt à matières dangereuses: une trémie sera exécutée dans la dalle sur sous-sol pour pouvoir installer une table élévatrice qui transportera les bouteilles d'air comprimé du rez-de-chaussée au sous-sol, dans le local du compresseur.

Bâtiment Gourgas – 1er étage

Dépôt des tailleurs: des installations de stockage sur rails permettront de disposer de surfaces de rangement supplémentaires.

Bâtiment Gourgas – sous-sol

- Local pour compresseur: un saut-de-loup en façade Gourgas, comprenant une entrée et une sortie d'air, permettra l'installation d'un compresseur à air, raccordé au réseau informatique et muni d'un arrêt d'urgence connecté à un détecteur de méthane. Ce local sera isolé phoniquement.
- Dépôt à matières dangereuses destiné au stockage des produits utilisés par les mécaniciens: il sera situé dans un dépôt à proximité de la machine à laver les tuyaux.

Ateliers

- Bureau du responsable véhicules aménagé dans une partie de la forge.
- Forge, réduction de sa surface, rénovation et mise en conformité aux normes de l'OCIRT. Installation d'une mezzanine en éléments métalliques pour un stockage conforme, à l'horizontale, de profilés métalliques de grande longueur.

Bâtiment principal – rez-de-chaussée

Local de nettoyage, de désinfection et de rétablissement du matériel sanitaire:
 Ce local, existant et une fois rénové, permettra d'entretenir le matériel sanitaire dans des conditions conformes aux normes en vigueur, notamment pour ce qui concerne les matériaux des agencements (inox interdit), le déroulement des opérations de nettoyage et le tri des déchets contaminés ou périmés.

Afin d'être conformes aux normes de l'Office fédéral de la santé pour la conservation des médicaments, ce local et la réserve adjacente devront être climatisés.

Bâtiment principal – 1^{er} étage

Buanderie aménagée dans l'ancien laboratoire des appareils respiratoires (AR):
 Le nombre des machines et des meubles de rangement sera augmenté, afin de pouvoir entretenir les vêtements des SPP supplémentaires.

Caserne 2

Les permanences en caserne 2 passant de quatorze à vingt-quatre heures par jour et afin d'améliorer l'habitabilité des lieux, il est prévu de redistribuer l'ensemble des locaux: les chambres et leurs locaux sanitaires seront regroupés au 1^{er} étage, alors que le réfectoire, la cuisine, les vestiaires et les bureaux seront placés au rez-de-chaussée. Une terrasse sera aménagée devant le réfectoire qui s'ouvrira rue des Asters.

Une nouvelle salle de sport sera aménagée dans l'ancien atelier de réseau hydraulique. Ce dernier sera lui-même aménagé dans d'anciens locaux sanitaires peu utilisés.

La distribution des locaux sera la suivante:

Rez-de-chaussée

- Entrée piétonne rue des Asters, existante;
- Entrée piétonne cour, existante et transformée;
- Réfectoire et cuisine, nouveaux, actuellement au 1^{er} étage;
- Hall central, existant;
- Locaux sanitaires et techniques, existants et transformés;
- Vestiaires, existants et agrandis;
- Bureaux, existants et transformés:
- Halle des camions et garages, existant;
- Atelier du réseau hydraulique, existant et transformé;
- Salle de sport, nouvelle;
- Local compresseur et dépôt, existants;
- Terrasse pour le réfectoire et la cuisine, façade rue des Asters, nouvelle.

1er étage

- Salle de réunion, existante:
- Sept chambres dont trois existantes;
- Locaux sanitaires, existants et transformés.

Caserne 3

De manière identique à la caserne 2, les astreintes des sapeurs-pompiers de la caserne 3 passeront de quatorze à vingt-quatre heures par jour. Dès lors, afin d'améliorer l'habitabilité des lieux, il est prévu de revoir la distribution des locaux situés aux 1^{er} et 2^e étages avec:

- Le réaménagement des chambres actuelles du 1^{er} étage et la création de nouvelles chambres. Ces dernières seront placées au second étage de la caserne en lieu et place d'une salle d'entraînement du club de tennis de table. La salle principale où se trouvent les pongistes ne sera pas concernée par les travaux et par conséquent les pongistes pourront rester sur place.
- La réfection de la cuisine existante pour l'adapter à l'augmentation du nombre de sapeurs-pompiers.
- La création d'une cloison de séparation vitrée entre la zone repas et la zone détente.
- La création de trémies avec perches pour une meilleure rapidité d'intervention.
- L'ouverture d'une porte dans la cage d'escalier existante afin de relier par l'intérieur les 1^{er} et 2^e étages des bâtiments.

Les locaux du rez-de-chaussée, comprenant principalement le garage des véhicules et des zones de stockage, seront peu concernés par les travaux, seules quelques mises à jour des installations d'éclairage et peinture sont prévues.

Pour le sous-sol, il est uniquement prévu de démonter la piste d'entraînement pour y aménager une salle de sport.

Surfaces, volumes

Les surfaces et les volumes existants ne sont pas modifiés.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet est développé afin de respecter les critères «écoconstructions» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. Il s'appuie également sur les recommandations publiées par l'association Eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre CFC).

Conception énergétique

Les installations techniques obsolètes et défectueuses sont remplacées ou mises en conformité.

Les dispositifs d'éclairage sont choisis afin de répondre aux normes sécuritaires, quantitatives et d'objectifs énergétiques.

Description des installations techniques

Tous les locaux doivent être équipés d'une sonorisation et de signaux visuels transmettant les messages d'alerte de la CETA. Les chambres à coucher sont équipées d'alarmes individuelles (une par lit) permettant de réveiller les SPP la nuit lorsqu'ils/elles sont appelés-e-s en intervention.

En caserne 1, certains locaux spécialisés exigent des installations techniques particulières. Il s'agit du laboratoire des appareils respiratoires, du local de gonflage, du local de nettoyage, désinfection et rétablissement du matériel sanitaire, du local de stockage des matières dangereuses et de la buanderie.

Laboratoire des appareils respiratoires (AR)

- La zone sale sera équipée d'une ventilation artificielle à commande manuelle pour l'extraction des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP), permettant un taux de renouvellement de l'air selon les normes en vigueur.
- Deux grilles d'écoulement des eaux sales seront installées au sol.
- La zone propre sera placée sous atmosphère contrôlée (température et humidité relative).
- Les deux zones seront munies de vannes d'air comprimé.

Local pour compresseur des AR

- Extraction d'air mécanique commandée par une sonde de température avec clapet coupe-feu, asservie au compresseur et installée au niveau du saut-de-loup.
- Dispositif d'arrêt d'urgence du compresseur, asservi à une détection du gaz méthane.

Local de nettoyage, de désinfection et de rétablissement du matériel sanitaire

- Installation de climatisation.
- Installation d'un aspirateur à poussières centralisé, placé dans l'îlot central.

Estimation des coûts

Crédit I Réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS)

0				7
\boldsymbol{C}	SP	rn	P	/

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
1 Tra 11	Déblaiement, préparation du terrain 112 Démolitions et démontages 118 Désamiantage 198 Expertise amiante	38 500 40 000 7 700	86 200
2 Bâ	timent		
21	Gros œuvre 1 211.4 Canalisations intérieures 211.5 Béton et béton armé 211.6 Maçonnerie 213 Construction en acier	4 000 36 500 29 000 25 000	101 000
22	216 Pierre de taille	6 500	26.500
22	Gros œuvre 2 225 Etanchéités et isolations spéciales 228 Stores et protections solaires	20 000 6 500	26 500
23	-	326 000	326 000
24		34 000 104 000	138 000
25		87 900 60 000	147 900
26		14 000	14 000
27	-	31 000 37 400 138 500 25 000 5 000	236 900
28	,	147 500	334 700

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi) Proposition: réaménagement de trois casernes du SIS			3737		
		285 287	Traitement des surfaces intérieures Nettoyage	163 500 23 700	
3	Equ 36	Instal	nts d'exploitation lations de transport, lations de stockage Installations de stockage diverses	29 000	29 000
_	Engl			29 000	
5	51		ndaires et comptes d'attente isations, taxes		2 000
	0.1	511	Autorisations, gabarits, taxes	2 000	_ 000
	52	Echar docur	ntillons, maquettes, reproductions,		2 500
		524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 500	2 300
	56	Autre	s frais secondaires		2 500
		566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	2 500	
	58	Comp 583	otes d'attente provisions et réserves Réserves pour imprévus 3%	43 400	43 400
	59		etes d'attente pour honoraires		70 000
		592 594	Ingénieur civil Ingénieur en CV et	8 000	
			conditionnement d'air	22 000	
			Ingénieur désamiantage	25 000	
		597	Ingénieur sécurité	15 000	
Coî	it tota	l de la	construction (HT) caserne 1		1 560 600
Cas	erne l	2			
CFO	2	Libell	é	Fr.	Fr
1	Trav	vaux pr	éparatoires		
	11		iement, préparation du terrain		79 200
		112	Démolitions	25 000	
		118	Désamiantage	45 000	
		198	Expertise amiante	9 200	
	D 4	iment			
2			1		15 000
2	Bâti 21	Gros	œuvre 1		15 000
2			Travaux de l'entreprise	15 000	15 000
2		Gros		15 000	15 000 30 000

3738 SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi) Proposition: réaménagement de trois casernes du SIS

	23	Install 230 235	ations électriques Installations électriques Câblage informatique	126 200 123 000	249 200
	24		fage, ventilation, ionnement d'air (install.) Remplacement/déplacement de radiateurs Installations de ventilation	20 000 26 300	46 300
	25		ations sanitaires Installations sanitaires Agencement de cuisine	45 000 60 000	105 000
	27		agements intérieurs 1 Plâtrerie Serrurerie Menuiserie	30 000 7 200 120 000	157 200
	28	281 283	agements intérieurs 2 Revêtements de sol Faux plafonds Peinture intérieure Nettoyage du bâtiment	80 000 35 000 62 700 15 000	192 700
4	Am 42	énagem Jardin 420	ents extérieurs s Jardins	25 000	25 000
5	Frai 51		daires et comptes d'attente sations, taxes Autorisations, gabarits, taxes	1 000	1 000
	52	Echan docum 524	tillons, maquettes, reproductions, nents Reproduction de documents, tirages, héliographies	3 000	3 000
	58	Compt 583	tes d'attente provisions et réserves Réserves pour imprévus 3%	27 200	27 200
	59	Compt 591 594 596	tes d'attente pour honoraires Architecte Ingénieur en CV et conditionnement d'air Géomètre Ingénieur désamiantage Ingénieur sécurité	160 600 12 000 3 000 25 000 15 000	215 600
			•		

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi) Proposition: réaménagement de trois casernes du SIS

3739

Caserne 3

Cusci	ne s			
CFC	Libelle	é	Fr.	Fr.
	Travaux pro 11 Déblai 112 113	éparatoires iement, préparation du terrain Démolitions Démontages	30 000 20 000	50 000
2 I	Bâtiment			
2	211.0 211.5	euvre 1 Installations de chantier Béton et béton armé Maçonnerie	2 000 12 000 7 000	21 000
2	23 Install	ations électriques		215 000
2		fage, ventilation, ionnement d'air (install.)		28 000
2	25 Install 250 258	ations sanitaires Installations sanitaires Agencements de cuisine	40 000 60 000	100 000
2		agements intérieurs 1 Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	11 080	198 080
	272.2	Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	8 000	
	272.3	Vitrages intérieurs en métal	36 000	
		Portes intérieures en bois	36 000	
		Armoires murales, rayonnages, etc.		
		Menuiserie courante	102 000	
_	275	Systèmes de verrouillage	5 000	
2		agements intérieurs 2	45.500	178 120
		Revêtements de sol sans joint	45 500 5 400	
		Carrelages Plinthes	5 310	
		Faïence	16 900	
		Faux plafonds	28 000	
	285.0	Echafaudages	2 010	
	285.1	Peinture intérieure	60 000	
	287	Nettoyage du bâtiment	15 000	
	42 Jardin			25 000
		daires et comptes d'attente		
5		isations, taxes	1 000	1 000
	511	Autorisations, gabarits, taxes	1 000	

3740 SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi) Proposition: réaménagement de trois casernes du SIS

	58	Comptes d'attente provisions et réserves		24 500
		583 Réserves pour imprévus	24 500	
	59	Comptes d'attente pour honoraires		128 300
		591 Architecte	120 300	
		592 Ingénieur civil	8 000	
I.	Coí	it total de la construction (HT) caserne 3		969 000
	Réc	capitulation des coûts (HT)		
	Coí	it total de la construction caserne 1		1 560 600
	Coí	it total de la construction caserne 2		1 146 400
	Coí	it total de la construction caserne 3		969 000
	Coí	it total de la construction (HT)		3 676 000
Calc	nile d	les frais financiers		
Care	2013 C	ics trais infancicis		
	+ T	VA 7,7%, arrondi		283 100
II.		ît total de l'investissement (TTC)		3 959 100
		restations du personnel en faveur des investiss	sements	
		6 × CHF 3 959 100), arrondi		198 000
III.	Sou	is-total		4 157 100
	⊥ I∗	ntérêts intercalaires		
		$6 \times \text{CHF } 4\ 168\ 600 \times 48\ \text{mois})/(2 \times 12), \text{ arrow}$	ndi	166 300
IV.	,	it total de l'opération (TTC)	101	4 323 400
		1		
		éduire, crédit de construction		
		é le 06.10.2015 (PRD-108)		- 600 000
V.	Tot	al du crédit I demandé		3 723 400
Cré	dit II	I Installation d'un API et de postes de pla	anton en case	rnes 2 et 3.
		et de panneaux de départ dans les trois		,
CFC	2	Libellé	Fr.	Fr.

314 600

40 000

100 000

2

Bâtiment

235

235

23 Installations électriques

Installation d'un API

Installation de postes de planton en casernes 2 et 3

en casernes 2 et 3

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi)	3741
Proposition: réaménagement de trois casernes du SIS	

235 Installation de panneaux de départ dans les trois casernes 174 600

 Coût total (HT)
 314 600 admis à

 + TVA 7,7%
 24 224 24 24 300 338 900

 Coût total (TTC)
 338 900

Total du crédit II demandé 338 900

Crédit III Acquisition de literie, de mobilier et de matériel pour les trois casernes

CFC		Libell	é	Fr.	Fr.
9	Ame	eublem	ent et décoration		
	90	Ameu	blement et décoration		240 800
		903	Mobilier pour 10 chambres à 2 lits	68 300	
		903	Mobilier pour locaux		
			de travail caserne 1	33 870	
		903	Mobilier pour locaux		
			de travail casernes 2 et 3	28 960	
		903	Mobilier pour réfectoires		
			casernes 1, 2 et 3	96 320	
		903	Mobilier pour le local de nettoyage		
			du matériel sanitaire	6 850	
		903	Mobilier pour le laboratoire AR	6 500	
	93	Appar	reils, machines		21 000
		930	Machines pour la buanderie	16 000	
		930	Horloges synchronisées		
			pour casernes 2 et 3	5 000	
	Coû	t total ((HT)		261 800
					admis à
	+ TV	VA 7,79	<i>7</i> ₀	20 159	20 200
	Coû	t total ((TTC)		282 000

282 000

Coût total du crédit III demandé

Référence au 13^e plan financier d'investissement (PFI) 2018-2029 (p. 56)

Cet objet est prévu au 13° plan financier d'investissement 2018-2029 en tant que projet actif chiffré, sous le numéro 073.031.10, pour un montant de 2 500 000 francs.

Budget de fonctionnement

Hormis quelques impacts sur la consommation d'électricité, de chauffage et d'eau des casernes secondaires, en raison de leur exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les travaux et acquisitions présentés dans cette proposition ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les coûts de fonctionnement du SIS.

Le montant prévisionnel des contrats de maintenance relatifs aux objets du projet de délibération II est estimé à 6400 francs.

Charges financières annuelles

Crédit I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 410 380 francs.

Crédit II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 45 890 francs.

Crédit III

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 38 190 francs.

Autorisation de construire

Les travaux déjà exécutés en caserne 1 ont fait l'objet de l'APA 45032, délivrée le 26 mai 2016.

Une requête en autorisation de construire sera déposée pour la transformation de chaque caserne.

Délai de réalisation

Les travaux ont commencé en 2016 et se termineront d'ici à 2020, comme prévu par le Conseil administratif dans sa décision du 11 novembre 2015. Les trois casernes restent en exploitation durant les travaux.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Le service gestionnaire de la délibération I est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire de la délibération I est le Service d'incendie et de secours.

Le service gestionnaire de la délibération II est la Direction des systèmes d'information et de communication.

Le service bénéficiaire de la délibération II est le Service d'incendie et de secours.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la délibération III est le Service d'incendie et de secours.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Crédit I - Casernes 1, 2 et 3

Réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS)

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Caserne 1	Caserne 2	Caserne 3	Total Crédit I	%
Travaux préparatoires	86 200	79 200	50 000	215 400	5%
Honoraires	70 000	215 600	128 300	413 900	10%
Gros œuvre 1 et 2	127 500	45 000	21 000	193 500	4%
Second œuvre	571 600	349 900	376 200	1 297 700	30%
Installations, équipements fixes	654 900	400 500	343 000	1 398 400	32%
Aménagements extérieurs		25 000	25 000	50 000	1%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts, FMAC)				647 400	15%
Autres: frais secondaires	50 400	31 200	25 500	107 100	2%
Coût total du projet TTC	1 560 600	1 146 400	969 000	4 323 400	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Postes en ETP

Service bénéficiaire concerné: Service d'incendie et de secours (SIS)

CHARGES

Total des nouvelles charges induites	410 380
36 - Subventions accordées	
(intérêts et amortissements)	410 380
32/33 - Frais financiers	
31 - Dépenses générales	
30 - Charges de personnel	

REVENUS

Total des nouveaux revenus induits	0
46 - Subventions et allocations	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
43 - Revenus divers	
42 - Revenu des biens	
40 - Impôts	

Impact net sur le budget de	410 380
fonctionnement	410 300

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Délibér	ation I		
PRD-108 dépenses 2016	95 500		95 500
Année de vote du crédit par le CM:			
2017	278 000		278 000
2018	1 000 000		1 000 000
2019	1 500 000		1 500 000
2020	1 449 900		1 449 900
Totaux	4 323 400	0	4 323 400

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Crédit II - Casernes 1, 2 et 3

Installation d'un API et de postes de planton en casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Equipements informatiques	314 600	92,83%
Frais financiers: TVA	24 300	7,17%
Coût total du projet TTC	338 900	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales	6 400	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	45 890	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	52 290	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement 52 290

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	0		0
2018	100 000		100 000
2019	200 000		200 000
2020	38 900		38 900
Totaux	338 900	0	338 900

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Crédit III - Casernes 1, 2 et 3

Acquisition de literie, de mobilier et de matériel

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Mobilier, machines, matériel	261 800	92 84%
Frais financiers (TVA)	20 200	7 16%
Coût total du projet TTC	282 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	38 190	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	38 190	

REVENUS

Impact not our le budget de fanctionnement	29 100
Total des nouveaux revenus induits	0
46 - Subventions et allocations	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
43 - Revenus divers	
42 - Revenu des biens	
40 - Impôts	

Impact net sur le budget de fonctionnement	38 190

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	0		0
2018	0		0
2019	100 000		100 000
2020	182 000		182 000
Totaux	282 000	0	282 000

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 723 400 francs, complémentaire au crédit de 600 000 francs voté le 6 octobre 2015 (PRD-108), destiné au réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS), sises, pour la caserne 1, au 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais, pour la caserne 2, aux 3-5, rue des Asters, parcelle N° 3123, feuille N° 29 du cadastre de Genève-Petit-Saconnex, et, pour la caserne 3, au 68, route de Frontenex, parcelle N° 2821, feuille N° 23 du cadastre de Genève-Eaux-Vives.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 723 400 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PRD-108 du 6 octobre 2015.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IL

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 338 900 francs, destiné à l'installation d'un automate programmable industriel (API) et de stations de liaison avec la centrale d'engagement dans les casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS).

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 338 900 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 282 000 francs, destiné à assurer l'acquisition de la literie et autre mobilier pour les chambres et les espaces de repos, de matériel spécifique pour l'entretien du linge et pour les lieux de vie ainsi que le renouvellement de mobilier de bureau des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS).

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 282 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1271 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (73 oui).

11. Interpellation orale du 15 novembre 2017 de M. Daniel Sormanni: «Procédures de recrutement à la Ville de Genève: chômeurs d'un jour, chômeurs toujours!» (IO-273).

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a eu l'occasion à plusieurs reprises de parler ici des procédures de recrutement de la Ville de Genève dans différents cas. Il y a un mois encore, nous avons eu l'interpellation orale de M. Dossan concernant plus particulièrement un poste au département des constructions et de l'aménagement. On a aussi eu l'occasion d'évoquer ce sujet à travers la fameuse délibération PRD-40; je dis «la fameuse» parce qu'elle avait fait couler beaucoup d'encre et qu'elle a nécessité pas mal de travaux à la commission des finances, qui fixait un certain nombre d'objectifs à atteindre par la Ville de Genève, c'est-à-dire simplement de réviser quelque peu les directives de la Ville de Genève concernant les recrutements. Malgré tous ces efforts, et qu'une majorité de ce Conseil municipal ait voté cette délibération PRD-40, les services de M. Longchamp, dont la Surveillance des communes, ont cru bon de transformer cette délibération en résolution – ce qui, soit dit en passant, est un véritable scandale.

Pour ma part, i'aimerais revenir sur les affirmations de la Ville de Genève, qui ont été dites à moult reprises, mais également faites par écrit, et qui ont encore été répétées il y a trois semaines en séance, en réponse à M. Dossan, selon lesquelles la Ville de Genève, forte d'un contrat avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE), s'engage non pas à privilégier, mais simplement à transmettre à l'OCE ses offres d'emploi, on ne sait même pas si c'est avant qu'elles soient publiées dans la presse, mais à les transmettre à l'OCE dans un but qui n'est pas très clair. Le seul but qui est marqué en tout cas dans cette convention, que nous avons, parce que nous l'avons réclamée, dit simplement que c'est à des fins statistiques. Or la semaine dernière M. Pagani, une fois de plus, mais en tant que maire, donc ça implique l'entier du Conseil administratif, se glorifiait que grâce à cette fantastique action, cet effort colossal de la Ville de Genève vis-à-vis des demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE, 25% des engagements avaient été réalisés au bénéfice de chômeurs inscrits à l'OCE. Alors on est loin du compte, et j'aimerais rappeler ici les statistiques publiées par l'Etat grâce à la préférence cantonale, que ça vous plaise ou pas: à l'Etat ce n'est pas 25% de chômeurs engagés, mais c'est 70%; 70% des engagements à l'Etat de Genève ont été effectués à travers l'OCE, donc pour 70% de ses emplois l'Etat a engagé des chômeurs.

Partant de ces chiffres, qui sont bien connus et qu'on pourra publier, je ne comprends pas quelle est la politique de la Ville de Genève, qui dit «ah, mais on fait des efforts». Magnifique! Pourtant la Ville de Genève est une des rares communes qui ont refusé la préférence cantonale, prétextant que c'était impossible à mettre en œuvre. Or il suffit simplement d'un petit peu de volonté. Aujourd'hui,

à Berne, même les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats ont voté une sorte de préférence nationale, pour répondre de manière totalement inadéquate à l'initiative du 9 février; cela dit, c'est tout de même une sorte de préférence nationale. On attend bien sûr les directives du Conseil fédéral, pour qu'il dise comment tout ça va se mettre en place pratiquement; il n'en demeure pas moins qu'une très large majorité des deux Conseils, des Chambres fédérales, ont voté une préférence nationale, ce qui contraindra les employeurs à annoncer aux offices régionaux de placement les postes qui se libèrent.

Mais seule, comme le village gaulois, le fameux village gaulois qui résistait aux Romains, la Ville de Genève est fière de ce qu'elle fait, on ne sait pas pourquoi d'ailleurs, puisque c'est en matière d'engagement de chômeurs, et ça ne sert à rien de secouer la tête, c'est la réalité, c'est les chiffres qui ont été donnés ici; vous lui transmettrez, Monsieur le président, mais il n'écoute pas non plus, donc ce n'est pas important... Vous transmettrez à M. Jotterand que ça ne sert à rien qu'il branle la tête, parce que les chiffres sont...

Le président. Je transmets, je transmets! Ne vous faites pas de souci.

M. Daniel Sormanni. Merci beaucoup. Ce sont les chiffres qui ont été dits ici et qui sont écrits d'ailleurs, si vous voulez je vous montre les courriers, Monsieur Jotterand. La Ville de Genève engage 25% de chômeurs et l'Etat 70%. C'est bien la preuve que la Ville, grâce à son système qui n'est de loin pas magique, continue bon an mal an à ne finalement faire aucun cas des chômeurs dans notre canton, et que pour la Ville de Genève un chômeur d'un jour est un chômeur toujours! Je pense que c'est juste inacceptable de fonctionner comme ça. Je demande une fois de plus, et on trouvera bien une solution, que la Ville de Genève signe la directive cantonale concernant la préférence, de façon que justement la Ville de Genève se montre exemplaire, puisque la Ville de Genève prétend qu'elle est exemplaire vis-à-vis du personnel. C'est loin d'être le cas dans la réalité, mais en tout cas c'est dans les statuts, c'est marqué comme un grand privilège, mais la réalité est tout autre.

Je demande que la Ville fasse l'effort, un effort supplémentaire, puisqu'il faudrait qu'elle multiplie par trois les chiffres qu'elle annonce pour prétendre égaler ce que fait l'Etat – qui n'est de loin pas meilleur dans tous les domaines, je n'ai pas dit ça; en tout cas, dans ce domaine-là, il est largement meilleur que la Ville de Genève et il fait l'effort de rechercher les chômeurs qui sont à Genève, quelle que soit leur nationalité, mais qui habitent à Genève, au lieu d'aller chercher de nouveaux travailleurs en dehors de nos frontières, d'où qu'ils viennent, d'ailleurs, et cela n'a pas de sens.

Par conséquent, je rappelle quand même que tous ceux qui restent au chômage ici sont à la charge de la collectivité, d'abord à l'assurance chômage, et ensuite lorsqu'ils ont épuisé leur droit à l'indemnisation, ils finissent à la charge du Canton de Genève, à l'Hospice général. Je crois que ce n'est pas la bonne solution. La meilleure solution, c'est de les remettre au travail, et pour les remettre au travail, il faut au moins que les administrations fassent l'effort d'annoncer les postes au préalable à l'OCE, de recevoir et d'engager en priorité les chômeurs qui sont inscrits à l'OCE quand ces personnes correspondent au poste. C'est loin d'être le cas et je demande formellement au Conseil administratif de changer ses directives de façon qu'on atteigne ces objectifs, et je l'en remercie par avance.

Une voix. Bravo!

Le président. Merci. M^{me} Sandrine Salerno vous répond.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Oui, peut-être rapidement, Monsieur le président, puisque c'est une discussion qu'on a régulièrement avec le Mouvement citoyens genevois en bilatérales. Vous avez fait plusieurs textes, interpellations, questions... Je crois que M. Madani m'a posé la même question au moins de trois façons différentes pendant cette législature, donc on a bien compris votre préoccupation. Je dirais que la Ville de Genève, comme toute collectivité publique ou privée, n'est peut-être pas exemplaire sur tous les points. Elle tend à l'exemplarité; elle peut certainement mieux faire, mais en tout cas une chose est sûre, c'est que la première collectivité publique à avoir collaboré avec le service employeur de l'OCE, c'était la Ville de Genève. Je viens volontiers en commission des finances avec M^{me} Garrido, qui est notre responsable RH, vous expliquer comment on fonctionne selon les procédures et directives de la Ville de Genève en la matière; je pense que ça vaut la peine d'entendre une nouvelle fois la personne qui est responsable du service employeur à l'OCE.

Ça fait toujours du bien d'être rappelé à l'ordre, mais on n'a pas attendu les interpellations et autres questions du Mouvement citoyens genevois pour agir, puisqu'on l'a fait il y a très longtemps et qu'on était la première collectivité à être partenaire avec l'OCE. Toutes les annonces pour des postes fixes qui sont ouverts en Ville de Genève sont systématiquement envoyées au service employeur de l'OCE, et la directive qui est donnée aux services quand le profil correspond c'est d'engager quelqu'un qui est à la recherche d'un emploi à Genève. C'est vrai que, pour des raisons politiques, on a toujours contesté le terme de préférence cantonale, parce que pour nous la préférence cantonale ça n'a pas tellement de sens. Je pense qu'à compétences égales des personnes résidant dans le canton

doivent bien évidemment être favorisées, que ce soit des personnes à la recherche d'un emploi ou des chômeurs, parce que ce sont deux catégories distinctes pour l'OCE, mais moi je ne ferai pas de différence dans le débat. Maintenant, vous savez que la pratique de recrutement RH n'est pas centralisée en Ville de Genève. Oui, il y a une Direction des ressources humaines qui est garante du statut et des différentes directives, mais après chaque département, chaque magistrat décide des engagements.

Chaque année, dans le cadre du bilan social, on vous rend compte, d'ailleurs, département par département, des postes qui ont été repourvus. On revient volontiers en commission des finances pour s'en expliquer avec vous, même si je l'ai fait à réitérées reprises, mais je vous propose quand même de vous replonger, avant le passage en commission des finances, dans les réponses et les bilans sociaux de la Ville de Genève. Ensuite, s'il y a des choses dans la pratique qu'on peut améliorer, moi je suis tout à fait d'accord de les améliorer, je pense que c'est normal. Après, endosser politiquement le terme, je le répète, de «préférence cantonale», c'est vrai qu'on n'a pas voulu le faire, parce que pour nous la préférence va aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi, et pas forcément les personnes qui peuvent se prétendre d'une identité cantonale. D'ailleurs ça existe aussi au Canton, vous y avez fait référence; le directeur de l'OCE engagé par M. Poggia n'est pas un Genevois, il réside en territoire vaudois – comme quoi la préférence cantonale est à géométrie variable, selon qui parle. Voilà ma réponse.

Le président. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni pour la réplique.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Bon, je m'attendais à une réponse de ce genre... Je suis désolé, Madame la magistrate, je ne peux évidemment pas du tout être d'accord avec vous. Je rappelle quand même l'interpellation écrite IE-39 de M. Stéphane Guex où vous répondez un certain nombre de choses et ma question écrite QE-466, où vous m'avez donné la statistique sur une année – je vous avais demandé une année – des emplois. Je suis désolé, je préfère encore engager un Vaudois qu'un nouveau frontalier... Je constate simplement une seule chose: vous ne pouvez pas dire que la préférence cantonale à la genevoise et appliquée par le Canton n'a pas de sens. Je crois que c'est se moquer du monde et surtout se moquer, finalement, des chômeurs et des chômeuses de ce canton qui, pour l'essentiel, sont là depuis des années. Si vous préférez que ces gens restent à la charge de la société plutôt qu'essayer de faire l'effort de faire correspondre les postes à ces demandeurs d'emploi...

Je ne vois pas pourquoi en Ville de Genève on arrive à 25% d'engagements de chômeurs alors qu'à l'Etat de Genève on arrive à 70%. C'est bien qu'il n'y a

pas le même engagement. Et puis arrêtez de mettre en avant cette convention avec l'OCE! Peut-être que vous étiez les premiers à collaborer avec l'OCE, je n'en sais rien; je ne le crois pas. En ce qui nous concerne, nous, on parle de ça depuis 2011 dans ce Conseil; on n'y était pas avant. Par conséquent, cette convention est à fin statistique. C'est vous qui nous l'avez fournie à notre demande, et ce n'est rien du tout, cette convention! Ce que nous vous demandons, c'est de signer une convention dans laquelle vous vous engagez à appliquer la préférence cantonale, parce que, contrairement à ce que vous pensez, ça marche! Ça marche très bien. Je crois qu'on ne peut pas se permettre ici de dire simplement que c'est trop compliqué. C'est en fait parce que vous n'avez pas envie de le faire. Vous n'avez pas envie de privilégier les gens qui sont ici, et c'est ça que je regrette.

J'ai de la peine à comprendre! Je vous connais bien, Madame la magistrate, et vous m'étonnez. Vous m'étonnez ici, dans ce domaine-là, et je pense que vous faites fausse route. Je crois que ce n'est pas normal de se dire qu'aujourd'hui nous avons ce volant de chômeurs qui a de la peine à diminuer, qui ne diminue pas, d'ailleurs; Genève continue de créer des emplois, et on n'arrive pas à les recaser, par contre on continue de voir la courbe des frontaliers augmenter. Il y a quelque chose qui ne joue pas dans le système, et ce qui ne joue pas c'est qu'en tout cas la Ville de Genève ne joue pas le jeu de cette préférence cantonale, et je le condamne vivement. Je vous invite encore une fois, Madame la magistrate, à changer vos directives. Oui, c'est dans les départements, mais vous pouvez très bien dire aux départements d'aller jusqu'au bout de la démarche, pas seulement d'annoncer les postes et puis, «bof, on verra bien». De toute facon on fait ce qu'on veut, on voit bien comment se font les engagements; il v a des secteurs où, systématiquement, on n'engage quasiment que des frontaliers, prétendant qu'on ne trouve pas de candidats genevois. Quid des ingénieurs civils, quid des ingénieurs en informatique? C'est faux, on les trouve ici, l'Etat l'a prouvé. Je vous invite à le faire.

Le président. La magistrate vous répond.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je voulais vous répondre, Monsieur Sormanni, pour vous dire que c'est vrai que je vous ai donné uniquement les statistiques d'une année, parce que c'est cette année-là que vous m'aviez demandée, mais je vous donne volontiers, vous y avez droit, c'est légitime, les statistiques de toutes les années précédentes, ça ne pose aucun problème. D'ailleurs je crois que désormais on les a intégrées systématiquement dans le bilan social; il faudra que je vérifie, je m'avance peut-être un peu. Maintenant, vous avez raison de dire que le nombre de chômeurs n'a pas baissé. Vous m'excuserez, je vais faire un peu de politique politicienne, mais

cela montre que, malgré tous les effets d'annonce de votre magistrat au Conseil d'Etat qui prétendait baisser le nombre de chômeurs, à la fin de la législature, M. Poggia n'aura absolument pas fait baisser le nombre de chômeurs dans le canton de Genève. Lorsque vous dites «je ne suis pas d'accord qu'on engage des frontaliers», moi je ferais quand même un petit distinguo, que le Mouvement citoyens genevois d'ailleurs avait fait en commission des finances. Vous savez comme moi qu'une partie des frontaliers ne sont pas des frontaliers avec un permis F, mais des Genevois partis s'exiler pour habiter en France, parce qu'on ne construisait pas de logements à Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). On ne parle pas de ceux-là! Ce ne sont pas des frontaliers! (Le président sonne la cloche.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ça ne sert à rien de hurler! (Cris et remarques. Cloche.) Ça ne sert à rien de hurler, Messieurs. J'ai la parole, j'ai le droit de m'exprimer en démocratie, après c'est votre tour. (Remarque.) Voilà, c'est ce que j'allais dire, mais ça ne sert à rien de hurler, Monsieur Sormanni. J'ai compris que la meute hurle quand le chef hurle, mais ça ne sert à rien. (Remarque.) En commission des finances, on m'a expliqué qu'il y avait une distinction – j'allais y arriver – entre les vrais et les faux frontaliers. Les vrais frontaliers, ce sont les Français qui habitent en France, et les faux frontaliers, ce sont les Suisses (remarque, cris)... je termine, allô, je termine! J'ai le droit, j'ai demandé la parole... (Brouhaha.)

Le président. S'il vous plaît, on se calme.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Dire des choses justes, ça ne veut rien dire. (*Cris.*) Si je vais dans votre sens, c'est dire des choses justes; quand je donne mon opinion ce n'est pas dire des choses justes... Alors j'ai le droit de m'exprimer en démocratie, vous pouvez ne pas aimer le propos, il n'est pas pour autant faux. En commission des finances, vous m'avez expliqué qu'il y avait une distinction à faire entre les vrais et les faux frontaliers, parce que les Suisses qui habitent en France, ce sont des faux frontaliers. A partir de là, j'ai compris que vous faisiez une différence.

Pour ma part, en tant que ministre des finances, et vous ne m'enlèverez pas cette étiquette, il y a une chose, et elle n'est pas juste, elle est vraie, c'est qu'on a quand même quelque chose d'assez particulier. Je vais reprendre l'exemple du patron de l'OCE, qui est un Vaudois qui habite dans le canton de Vaud. Lui,

il travaille à Genève et il paie zéro impôt à Genève. Pourquoi? Parce qu'il est domicilié dans le canton de Vaud. C'est un pendulaire. Alors que le frontalier, le méchant vrai frontalier, lui, il habite en France, mais il paie ses impôts en Suisse, c'est l'impôt à la source, et donc en tant que magistrate en charge des finances, je peux vous rejoindre sur le fait d'avoir une politique qui d'abord forme les personnes lorsqu'elles sont en emploi, valorise leurs compétences, évite qu'elles se retrouvent au chômage; une fois qu'elles sont au chômage, il y a un travail dès le départ à faire, et pas au bout de deux ans de chômage. Là, il y a vraiment un effort à faire et je vous enjoins, en tout cas les trois messieurs du Mouvement citoyens genevois qui êtes à la fois conseillers municipaux mais aussi députés, de travailler au niveau du Canton pour que l'OCE ait les moyens de suivre dès le premier jour les personnes qui sont au chômage. On le sait, le problème de la personne qui perd son emploi, et moi ça m'est arrivé par deux fois, c'est le suivi dès le premier jour, au lieu d'attendre trois mois, puis six mois, puis un an, avant d'avoir un rendez-vous.

Je ferme cette parenthèse; vous avez raison de dire qu'on a un travail à faire au niveau du suivi des demandeurs d'emploi et qu'on doit être beaucoup plus efficaces, beaucoup plus efficients avec les personnes qui ont perdu leur emploi. Cela, c'est juste, et je ne le conteste pas; je suis d'accord avec vous. Si vous voulez mettre plus de moyens pour l'OCE, peut-être avec quelques réformes un peu plus ambitieuses, je pense que vous avez raison et que vous trouverez certainement une majorité au parlement cantonal. Ici on est dans la salle du Grand Conseil, mais on n'est pas au parlement cantonal.

Maintenant, concernant votre distinguo entre les bons et les mauvais travailleurs, quand je regarde au niveau financier moi je vois les contribuables, et les contribuables de ce canton, c'est toutes les personnes qui y travaillent, indépendamment de leur lieu de résidence quand elles habitent en France. Ce n'est pas le cas pour les cantons suisses et notamment pour le canton de Vaud, ce qui plaide aussi pour qu'on ait un accord intercantonal entre le Canton de Vaud et le Canton de Genève sur la problématique des pendulaires, parce qu'il y a les pendulaires vaudois mais il y a aussi les pendulaires genevois. Ca, c'est quelque chose que vous pourriez aussi porter au niveau cantonal, et là aussi je serais d'accord avec vous. Pour clore votre interpellation, je viens volontiers en commission des finances, je vous fournis tous les chiffres, s'il y a des points particuliers où vous pensez qu'on peut être meilleurs moi je les écoute, si on peut les changer on les change, mais c'est vrai qu'après j'ai quand même quelques interrogations et divergences de vues avec vous sur les aspects fiscaux, et notamment qui paie des impôts et qui fait la prospérité de ce canton. Je vous remercie de votre écoute.

3756 SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017 (après-midi) Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

12.	Propositions	des conseillers	municipaux.
	I IOPOSITIONS		IIIGIIIGIPUUA

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vais lever la séance pour vous permettre d'aller signer les feuilles de la séance que nous reprenons tout de suite après, c'est-à-dire à 19 h 4, sur les douzièmes provisionnels.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3662
2. Communications du Conseil administratif	3662
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3662
4. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 25 février 2014 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Sandra Golay, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore et Jean-Philippe Haas: «Fitness des Vernets, changement de pratique, pourquoi?» (M-1117 A)	3663
5. Pétitions	3668
6. Questions orales	3668
7. Proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 744 900 francs destiné à la mise à niveau des installations techniques et scéniques et à la rénovation du bâtiment du Casino Théâtre situé rue de Carouge 42, sur la parcelle N° 815, feuille N° 42, commune de Genève, section Plainpalais (PR-1268)	3695
8. Proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant brut de 500 000 francs destiné à la rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle, sur la parcelle N° 6159, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-1269)	3711
9. Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 739 000 francs destiné aux études et travaux de réhabilitation d'une berge de l'Arve à Vessy, suite à son effondrement en mai 2015 (PR-1270)	3718

10. Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 4 344 300 francs, soit:	
 3 723 400 francs complémentaires au crédit de 600 000 francs voté le 6 octobre 2015 (PRD-108), destinés au réaménagement des trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS) sises, pour la caserne 1, au 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292, 	
feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais, pour la caserne 2, aux 3-5, rue des Asters, parcelle N° 3123, feuille	
N° 29 du cadastre de Genève-Petit-Saconnex, et, pour la caserne 3, au 68, route de Frontenex, parcelle N° 2821, feuille N° 23 du cadastre de Genève-Eaux-Vives;	
 338 900 francs destinés à l'installation d'un automate programmable industriel (API) et de stations de liaison avec la centrale d'engagement en casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes; 	
 282 000 francs destinés à assurer l'acquisition de la literie et autre mobilier pour les chambres et les espaces de repos, de matériel spécifique pour l'entretien du linge et pour les lieux de vie ainsi que le renouvellement de mobilier de bureau (PR-1271) 	3726
11. Interpellation orale du 15 novembre 2017 de M. Daniel Sormanni: «Procédures de recrutement à la Ville de Genève: chômeurs d'un jour, chômeurs toujours!» (IO-273)	3749
12. Propositions des conseillers municipaux	3756

Le mémorialiste: *Ramzi Touma*

3756

3756